

Le Conseil législatif tue le referendum

Une séance mouvementée à la Chambre haute-- Que fera le premier ministre ?

Par un vote de 10 à 7, les conseillers se prononcent contre le referendum sur le mode d'administration de Montréal — M. Houde défend son administration

Québec, 31. (par Pierre Laporte) — Le comité de législation du Conseil législatif s'est prononcé hier soir contre la tenue d'un referendum sur le mode d'administration à Montréal.

Le vote a été de 10 à 7

C'est la première fois depuis la fameuse "taxe de luxe" en 1945, que le Conseil législatif s'oppose à une décision importante de l'Assemblée législative. Cette querelle aura peut-être pour effet de tuer tout le bill de Montréal. Si la Chambre basse refuse d'accepter l'amendement des conseillers et si ces derniers restent sur leurs positions, le bill tout entier disparaîtra, ainsi le veulent les règles de procédure. Conséquence: Pas de commission de transport, pas de municipalisation du tramway.

Les conseillers législatifs de l'Union nationale ont tenté une procédure dilatoire, la remise du vote à ce matin, mais la manœuvre a échoué. Les libéraux ont insisté pour prendre le vote séance tenante et ils ont emporté le moratoire.

C'est le sénateur-conseiller législatif, Pamphile-R. du Tremblay qui est à l'origine de toute l'affaire. Il a proposé de rayer du projet de loi la clause 66, qui ordonnait la tenue, le 23 octobre prochain, d'un referendum, sur le mode d'administration de Montréal et autorisait une consultation populaire sur l'opportunité de construire un métropolitain. Pourquoi, s'est-il demandé, tenir un referendum sur l'administration de Montréal? "Je ne connais personne, dit-il, qui ne soit en faveur du mode actuel."

Les ministériels ne l'ont pas entendu de cette oreille. Le mode actuel, ont-ils affirmé, a été imposé arbitrairement à Montréal. Jamais le peuple n'a été invité à se prononcer sur le sujet. C'est peu démocratique et c'est peu digne de la métropole du Canada, ont-ils dit.

Une sensation

La disparition du referendum n'a pas manqué de faire sensation au parlement. Les conseillers législatifs, qui contrecarrent si rarement les desirs du gouvernement, ont opposé au referendum une fin de non-recevoir. On se demande avec intérêt quelle sera la réaction du premier ministre. La semaine dernière, le Conseil avait rejeté une clause secondaire d'un bill privé, mais M. Duplessis avait ordonné de le retourner au Conseil en déclarant que "les conseillers, qui sont nommés, sont mal venus de s'opposer aux décisions des députés, qui sont élus et représentent vraiment le peuple".

Les conseillers s'étaient rendus au désir de M. Duplessis et avaient ratifié la clause. Le premier ministre ferait-il de même pour la clause 66 du bill de Montréal? Dans l'affirmative les conseillers reviendraient-ils sur leur décision? On le saura aujourd'hui.

Le débat

L'étude du bill de Montréal a commencé hier après-midi au Conseil législatif. On a adopté en première et deuxième lectures, non sans que M. du Tremblay s'oppose à la clause du referendum. On lui a dit que son opposition était prématurée et qu'il devrait faire connaître son opinion quand on étudierait le projet en comité.

Au comité, le bill a été étudié clause par clause. On a suspendu l'étude de plusieurs clauses contentieuses et l'on a adopté lentement les articles sur lesquels tout le monde paraissait s'entendre. A la clause 66, M. du Tremblay a proposé un amendement pour le faire disparaître.

"Personne ne semble opposé au mode administratif actuel de Montréal", dit-il.

M. Houde lui a répondu que le mode adopté en 1940 par les libéraux voulait être une condamnation du système qui était en vigueur alors qu'il était maire et président du comité exécutif. "Je n'admettrai jamais que mon administration ait été moins bonne que celle que nous avons actuellement", dit-il.

L'hon. Olier Renaud a proposé que l'on ajournât l'étude de cette clause, mais les libéraux s'y sont opposés. "Nous sommes assez renseignés sur le sujet et nous voulons trancher le débat immédiatement", ont-ils dit. La motion d'ajournement a été battue et la clause 66 a ensuite été rayée par un vote de 10 contre 7.

A 10 h. ce matin, les conseillers ont repris l'étude du bill. Ils l'adopteront en 3e lecture et il sera renvoyé à l'Assemblée législative pour ratification des amendements.

Au cours d'une séance mouvementée, peu coutumière chez ces messieurs de la Chambre haute, les conseillers ont décidé qu'il n'y aurait aucun referendum, ni sur l'administration de Montréal ni sur le métro.

Le bill était originairement de faire décider par une commission les moyens d'améliorer le système de transport en commun de Montréal. Une étude des conditions actuelles du transport a déjà été faite et divers projets ont été mis de l'avant notamment ceux de la construction d'un métro et de l'élargissement de plusieurs rues.

"A l'Assemblée législative, dit-il, on a adopté des amendements qui rendent le bill onéreux et prématuré pour la ville de Montréal. Le bill actuel prévoit la formation d'une commission qui exproprie le tramway. C'est une aventure qui sera dispendieuse, qui pourrait nous coûter 50, 60 ou même 75 millions de dollars.

"La commission elle-même sera très dispendieuse, puisqu'elle paiera des salaires élevés.

Suivant le code municipal, dit-il, une municipalité ne peut exécuter des travaux importants sans consulter les électeurs propriétaires par voie de referendum. L'expropriation du tramway de Montréal ne devrait se faire, qu'après avoir consulté les citoyens, s'il doit y avoir referendum, celui-ci doit donc porter uniquement, dit-il, sur cette question.

"On nous arrive avec ce projet d'expropriation à la dernière minute, dit-il. Personne n'en avait entendu parler auparavant. Laissons ces messieurs du tramway prendre leurs risques tout seuls. Quand nous aurons construit un métro et élargi nos rues, peut-être à ce moment conviendrait-il de songer à l'expropriation du tramway, qui nous coûtera alors moins cher parce que le tramway aura perdu sa valeur."

MM. Olier Renaud et M. Martineau ont répondu à M. du Tremblay qu'il n'avait pas le droit de discuter les modalités du bill de Montréal à ce stade mais qu'il devait attendre pour ce faire que le bill soit renvoyé au comité. Seul le principe du bill est en jeu à ce moment, ont-ils fait observer.

Le bill a été voté en 2e lecture sur division, à la demande de M. du Tremblay, et renvoyé au comité.

Attlee décide de ne pas tenir compte du vote minoritaire de mercredi soir

Il blâme publiquement ses partisans de leurs absences aux Communes — La possibilité de nouvelles élections générales prochaines grandit encore

Londres, 31. (C.P.) — Le premier ministre travailliste de Grande-Bretagne, M. Clement Attlee, a décidé de ne pas tenir compte du vote défavorable que les Communes lui ont donné avant-hier sur une question secondaire de procédure parlementaire. Mais la rumeur n'en a repris qu'avec plus de force à Londres que le gouvernement devra peut-être se décider à tenir de nouvelles élections générales plus tôt qu'on ne pense. Il y a une semaine, les milieux avertis donnaient au cabinet Attlee toutes chances de survivre au moins jusqu'à l'été malgré sa très faible majorité absolue en Chambre; mais aujourd'hui les pronostics courants ne vont guère plus loin que l'automne prochain.

M. Attlee a servi hier soir une semonce publique à ses partisans pour les nombreuses absences visibles en leurs rangs aux séances ordinaires des Communes, qui ont permis la victoire surprise de l'opposition conservatrice mercredi. Le premier ministre leur a rappelé qu'ils ne doivent manquer aucune séance ni partie de séance tandis que les opposants demeurent, eux, maîtres de choisir le moment de leur attaque.

Un organe antitravailliste, l'Evening Standard, affirme qu'une véritable crainte a saisi les forces gouvernementales à la pensée de la fatigue physique que peut entraîner une telle obligation. Ce journal signale que 2 députés ministériels ont succombé depuis l'élection du 23 février et que, de l'avis de plusieurs de leurs amis chevronnés, les trois principaux partis politiques présentent des candidats.

Donc, quotidiennement opposés au gouvernement affirment sarcastiquement qu'on peut s'attendre à voir M. Attlee appliquer à ses partisans la plus rigoureuse purge disciplinaire qu'ils auront connue de plus longtemps. Le blâme s'étendrait à six ministres qui étaient aussi absents de la Chambre mercredi. On compte parmi eux le chancelier de l'Echiquier, sir Stafford Cripps, le ministre de la Défense, Emmanuel Shinwell et M. Hector McNair.

Les whips travaillistes ont fait savoir aux députés ministériels que le gouvernement regardera tout vote sur le prochain budget, à débattre en avril, comme une motion de confiance.

Deux élections complémentaires fédérales en mai

Deux élections complémentaires fédérales auront lieu le 15 mai pour remplir les vacances dans les comtés de Hamilton-ouest et de Toronto-Broadview.

La circonscription de Toronto-Broadview a été rendue vacante par la mort de M. T. L. Church, député conservateur, un peu avant l'ouverture de la présente session. Dans Hamilton-ouest, la vacance est due à la nomination de l'ancien ministre fédéral des mines, M. Gibson, à la Cour suprême de l'Ontario. Dans les deux circonscriptions, les trois principaux partis politiques présentent des candidats.

Un incendie de 3 alertes rue Ste-Catherine O.

Vers 10 heures hier soir, un incendie a ravagé un édifice situé rue Sainte-Catherine ouest, entre Crescent et de la Montagne.

Il a fallu sonner trois alertes. Près de 200 pompiers ont combattu les flammes, qui ont été maîtrisées vers minuit. C'est le directeur du service des incendies, M. Raymond Paré, qui a dirigé les opérations. Il était assisté de presque tous les membres de son état-major.

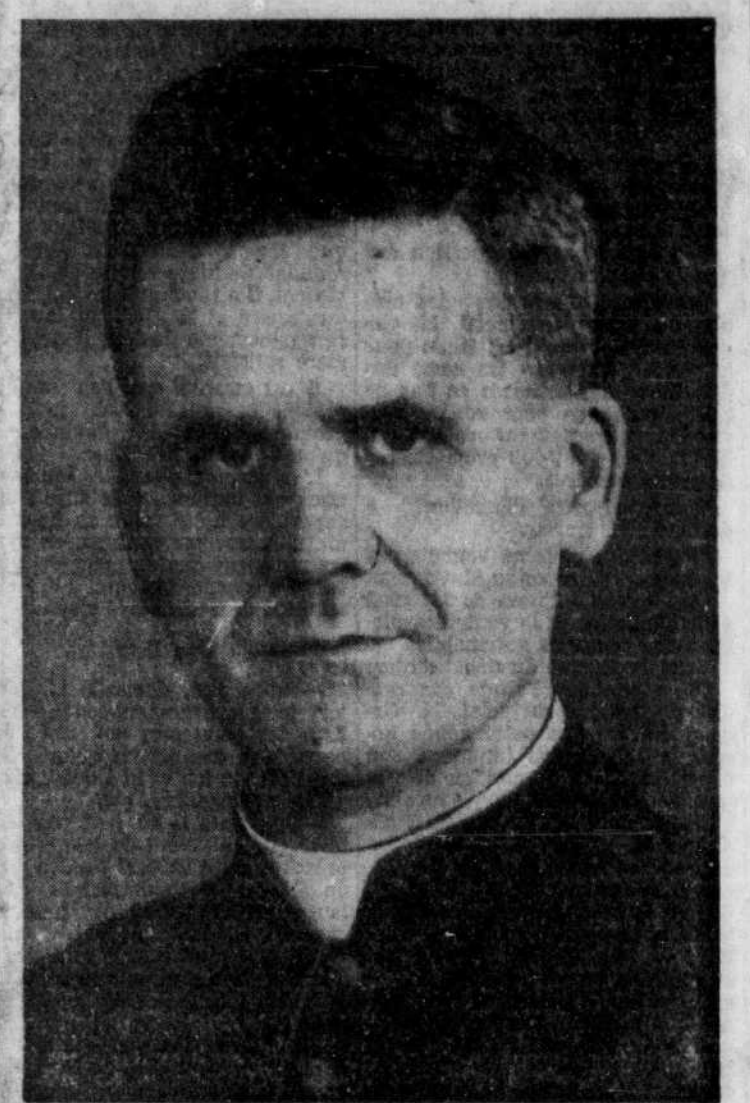
Le feu a pris naissance dans un restaurant "Honey Dew", nouvellement mis à neuf. Les clients et les employés de l'établissement avaient eu à peine le temps de vider les lieux que le plafond tombait dans un fracas assourdissant.

Notons immédiatement que personne n'a été blessé dans cet incendie, sauf un pompier qui s'est coupé à une main. Il a été pansé sur place et a repris son travail.

Par contre, on estime que les pertes matérielles se chiffrent à \$100,000. Car le restaurant "Honey Dew" a été complètement détruit et que des dommages considérables ont été causés aux établissements suivants: International Music Store, Toronto Book Store, Martens Photo Centre, Mendolshon Shoe Store, le Café Ciro's et à une quinzième de logements situés au-dessus de ces magasins.

De plus, une quarantaine de personnes ont été jetées sur le pavé.

Inutile de dire qu'une foule considérable s'était amassée dans les environs. La circulation a été complètement bloquée pendant plusieurs heures. Les tramways ont dû faire un détour par la rue Dorchester.



SON EXCELLENCE Mgr PAUL-EMILE LEGER

S. E. Mgr P.-E. Léger sera sacré à Rome le 26 avril prochain

Son Excellence Mgr Paul-Emile Léger, le nouvel archevêque de Montréal, sera sacré à Rome le 26 avril, annonce-t-on ce matin de l'archevêché.

Son Excellence Mgr Léger, archevêque élu, recteur du Collège pontifical canadien et prêtre de Saint-Sulpice, succède à Son Excellence Mgr Joseph Charbonneau actuellement en voyage de repos à Vancouver.

C'est le cardinal Tiaza qui officiera à la cérémonie de consécration.

Cette cérémonie a ordinairement lieu dans le diocèse ou l'archidiocèse où l'évêque est créé. C'est pourquoi Mgr Léger sera sacré à Rome où le Pape est évêque.

Prague fait un procès inattendu à 10 moines dont trois abbés mitrés

Ainsi qu'au provincial tchèque des Jésuites — Derniers chefs religieux à écarter ou à supprimer

Cité Vaticane, 31 (A.P.) — Un familier du Vatican assure aujourd'hui que le procès de 10 moines catholiques de rang supérieur qui vient de débiter à Prague indique que le gouvernement communiste tchèque va bientôt supprimer ou écarter les derniers chefs religieux de ce pays.

Prague, 31 (A. P.) — Sans en avoir donné un seul avertissement, un tribunal de Prague vient d'entreprendre le procès de 10 religieux tchèques dont 3, comme abbés mitrés, détiennent un rang égal à celui d'un évêque. On les accuse de haute trahison et d'espionnage au profit du Vatican. Seule leur arrestation avait été connue jusqu'ici, de source catholique.

Le groupe des prévenus comprend aussi le provincial des Jésuites en Tchécoslovaquie, le T. R. P. Frantisek Silhan. Les autorités assurent que les journalistes étrangers ont toute liberté de suivre ce procès; mais quelques-uns d'entre eux ont pu vérifier que tel n'est pas le cas.

Le gouvernement accuse en particulier l'un des prévenus, le T. R. P. Augustin Machalka, abbé du monastère de Nova-Rise, d'avoir rassemblée illégalement des armes, distribué des pamphlets antigouvernementaux et caché à l'intérieur de son couvent une somme élevée d'argent et de bijoux, après le coup d'Etat communiste de 1948. On ajoute que le Père Machalka se serait reconnu coupable de tous les crimes qu'on lui reproche.

Un camion sans chauffeur blesse trois enfants

Un lourd camion-remorque était arrêté hier soir, vers 5 h., rue St-André près de Laurier. Son chauffeur était allé se rafraîchir, dit-on, au restaurant.

A un moment donné, les freins du véhicule ont cédé. Celui-ci a roulé sur une centaine de pieds pour venir s'arrêter sur une maison, après avoir brisé deux escaliers extérieurs.

Trois fillettes jouaient à cet endroit. Deux d'entre elles ont été gravement blessées. Ce sont Lise Gariépy et Yolande Maureau. Leur compagne, Renée Maureau, s'en est tirée avec un choc nerveux.

Quand la crèche manque de foin

Ils ne vivent pas, ils subsistent...

par François ZALLONI

ONZIEME ARTICLE

"Les fonctionnaires ne vivent pas, ils subsistent..." Ainsi commençait une lettre que nous adressait récemment un employé du gouvernement provincial.

Plusieurs de ses collègues l'ont imité. Des commentaires nous parviennent de tous les coins de la province. Ce sont les fonctionnaires eux-mêmes qui apportent leur témoignage. Ils affirment que leur situation est intenable.

Ce serait difficile de prétendre le contraire quand on se rappelle que 60% des employés civils touchent en moyenne \$1,441 par an et que le traitement moyen de tous les fonctionnaires ne dépasse pas \$2,020.

L'un d'eux, célibataire, dit qu'il arrive à se débrouiller (modestement) parce qu'il vit chez ses parents. Il ajoute ceci: "Ceux qui n'ont plus leur père et mère ne peuvent pas demeurer dans un appartement, de moins d'y louer des chambres. La plupart essaient de se retirer chez leurs proches ou chez des amis, afin d'y jour d'une vie de famille relative. Autrement, ils doivent se contenter de louer en garni".

Un autre célibataire raconte que son traitement lui permet de se loger (chez un cousin) et de se nourrir, mais non de se vêtir... Il se demande comment les pères de famille parviennent à se tirer d'affaire.

Une sténo-dactylo bilingue, après vingt-cinq ans de service, n'a pas été capable de s'acheter un manteau de fourrure. Le printemps dernier elle a reçu en héritage celui de sa sœur... mais comme elle n'a pas fini d'économiser les \$125 requis pour le faire réparer, ce manteau est encore chez le tailleur. Elle espère aller le chercher en septembre prochain!

LA BROUSSE ET LE SAVON

La liste des travaux secondaires auxquels les fonctionnaires consacrent leurs loisirs est d'une richesse étonnante.

Tel monsieur est technicien dans un laboratoire. Sait-on ce qui lui arrive en fin de semaine? Il lave plafonds et murs dans les immeubles du quartier... parce que ses enfants ont besoin de souliers pour aller à l'école.

A l'époque de Noël, plusieurs employés du gouvernement de Québec passent leurs nuits à travailler au bureau de poste. C'est une forme inattendue de collaboration fédérale-provinciale.

On signale le cas d'un célibataire

Le PUBLIC NE SAIT PAS

Ces faits, pourtant, sont généralement ignorés du public. Dans plusieurs milieux on se représente le fonctionnaire comme un salarié bien rémunéré, et son emploi comme une sinécure! C'est une légende dorée.

On comprend les autorités de ne pas vouloir rétablir les faits. Mais pourquoi les employés civils se taisent-ils? Comment peuvent-ils

(suite à la deuxième page)

8 arrestations dans une présumée maison de jeu

Les agents de l'escouade de la moralité, à la sûreté municipale, ont hier après-midi opéré un raid important contre une présumée maison de jeu. Huit hommes ont été appréhendés dans un établissement situé à 4521 rue Cartier, et devront comparaître ce matin en Cour du record, sous l'accusation d'avoir été trouvés dans une maison de jeu.

Grave incendie à Saint-Léon

Les flammes ravagent cinq édifices logés sur la rue principale

Joliette, 31 (C.P.) — Cinq édifices, au moins, logés sur la rue principale de Saint-Léon, ont été détruits par un incendie, hier après-midi.

Cette municipalité se trouve à environ 40 milles au nord de Joliette. Vers 3 h. 30, c'est-à-dire environ trois heures après le début de l'incendie, les communications téléphoniques ont été rompues. Tard hier soir, elles n'avaient pas encore été rétablies.

Aux dernières nouvelles, personne n'a été blessé. Trois magasins et deux résidences domiciliaires ont été détruites. La rumeur veut que les flammes aient pris naissance dans le garage de M. Gabriel Rondeau.

Les résidents de Saint-Léon ne possèdent aucun équipement pour combattre les flammes. Voilà pourquoi on a fait venir une pompe de la municipalité voisine, Saint-Michel-des-Saints.

EN 4e PAGE, PREMIER-MONTREAL POURQUOI IL FAUT LIRE ET FAIRE LIRE CE LIVRE

par Omer HEROUX

Quand la crèche manque de roin

(suite de la 1^{re} page)

espérer que le public appuiera leur cause s'ils ne la connaît pas? Le silence des fonctionnaires semble tenir à deux motifs principaux: c'est d'abord une question de respect humain. Nous sommes en présence de "collets blancs" qui n'étaient pas leur misère sans répugnance. La pauvreté, c'est comme une plaie: on veut la dissimuler, on en a honte.

Il y a, ensuite, que les employés civils "ne peuvent pas" parler... c'est trop dangereux. Quand un fonctionnaire critique le gouvernement, il risque de perdre sa place. Nos informateurs ont dû s'entourer des précautions les plus sévères pour communiquer avec le "Devoir".

Dans de telles conditions, il n'est pas étonnant que le public ait pu ignorer la situation véritable des employés provinciaux.

Ceci pourrait également expliquer que beaucoup de personnes cherchent encore à obtenir un emploi du gouvernement: elles ne savent pas ce qui les attend! Elles s'imaginent que le fonctionnaire va lui mettre indéfiniment l'abri du besoin, qu'un avenir brillant leur est assuré!

Où... peut-être. Mais à certaines conditions, dont la principale est de savoir adorer le veau d'or du régime au pouvoir.

TROP DE FONCTIONNAIRES?

Certains prétendent que les fonctionnaires ne méritent pas des salaires plus décentes. Ils ne font rien, dit-on; ils sont trop nombreux. M. Duplessis lui-même avait en Chambre, le 15 mars dernier, que la Province possède trois fois plus d'employés qu'il n'en faut.

Il ajoutait ceci: "Il y a des gens qu'on emploie beaucoup moins pour les services qu'ils peuvent rendre que dans un but humanitaire ou philanthropique". (Cf. "La Presse", 16 mars 1950).

Le service civil se serait-il donc transformé en Société de bienfaisance? Le gouvernement se rend-il compte qu'en partageant le traitement d'un employé avec deux ou trois de ses collègues malades, il commet envers le premier une injustice grave?

Se souvient-il des recommandations de l'auditeur-général, dans les "Comptes publics"? M. Dolbec écrit que des employés "incapables de remplir leurs fonctions pour cause d'infirmité... reçoit

vent encore des traitements... (il rappelle de nouveau que, seule, la loi des pensions permet une compensation dans ces cas)".

S'il y a trop de fonctionnaires, si plusieurs se tournent les pouces (quand certains travaillent trop...) à qui la faute?

Si les libéraux sont coupables d'avoir créé une telle situation, leurs adversaires n'ont-ils pas eu le temps de la corriger depuis six ans?

Et pourquoi le gouvernement engage-t-il de nouveaux employés quand il admet que leur nombre est déjà trop élevé?

DES SOLUTIONS

Comment régler la situation? Certains disent qu'il faudrait congédier immédiatement la moitié des fonctionnaires et hausser convenablement le traitement des autres.

D'autres voudraient que l'on commence par mettre à leur pension les malades, les infirmes et ceux qui ont atteint l'âge de la retraite. Puis, que l'on augmente les salaires et que l'on attende, sans prendre de nouveaux employés, le jour où les cadres se seront vidés eux-mêmes.

Mais, dans un cas comme dans l'autre, les fonctionnaires souhaitent que l'on cesse de verser des traitements à des gens qui ne sont même pas dans le service civil (il y en a beaucoup, par exemple).

Ils estiment aussi que le gouvernement devrait économiser sur d'autres budgets avant de rogner leurs appointements.

Demain: La pagaille dans les augmentations.

Grapho-analyse du "Devoir"

par Mark Ellery, B.A., C.G.A.

Les personnes qui désirent connaître leur caractère par l'analyse de leur écriture doivent nous envoyer une page écrite de leur main accompagnée de quelques renseignements sur les personnes qui désirent une réponse personnelle et plus élaborée doivent envoyer deux dollars. Les lettres ne sont pas de poste et non en monnaie. Les lettres doivent être adressées à Grapho-analyse, "Le Devoir", case postale 500, Place d'Armes, Montréal.

Loise — Riant et gaie; morose et déprimée. Selon les alternances de vos sentiments et de votre cœur. Pourtant, les déconvenues que vous avez souffertes, ou les joies que vous avez connues, laissent en votre âme des traces profondes et durables. Vous êtes affectueuse, très affectueuse. Et les gratifications sensibles vous attirent. Vous possédez du rythme, du goût, des désirs artistiques et culturels, et beaucoup de dextérité. Votre esprit investigateur vous pousse à beaucoup d'activités à la fois. Vous vous occupez surtout de détails qui vous intéressent davantage. Vous manifestez parfois beaucoup de franchise et d'ouverture de cœur; la plupart du temps, vous gardez votre secret; ou encore vous disposez de tout en vue de provoquer quelque méprise chez les autres. Votre imagination accroît votre susceptibilité; vous êtes méfiante, un peu jalouse, et exclusive. Très loyale, par ailleurs. Votre générosité l'emporte de beaucoup sur votre besoin d'acquiescer et de posséder. Vous êtes fière et indépendante; vous êtes surtout persistante et déterminée. Mais... Mais quelque chose ne va pas... Ne manquez-vous pas de confiance en vous-même? Ne craignez-vous pas de vous tromper? Êtes-vous au fait de vos possibilités? Donnez-vous le plein rendement de vos ressources? N'êtes-vous pas trop aisément satisfaite? Avez-vous assez de sérieux et d'ambition? N'appliquez-vous pas votre industrie à l'obtention d'objectifs faciles et immédiats? Pourtant, peu d'objectifs vous seraient inaccessibles. Il n'y aurait vraiment point d'obstacles qui pussent arrêter votre élan et vous empêcher de mener vos entreprises à terme.

Mark ELLERY.

Les petites licences

La Chambre est ensuite appelée à voter \$110,000 pour les dépenses occasionnées l'émission et la vente de plaques pour les véhicules automobiles.

Décès du R. Père G. Germain, S.J., à Saint-Boniface

Saint-Hyacinthe, 31. (D.N.C.) — Le R. P. Germain Germain, S.J., qui vient de mourir subitement, à l'âge de 82 ans, à Saint-Boniface (Manitoba), où il était professeur de chimie et de physique, était originaire de Saint-Hyacinthe, où ses parents, M. et Mme Joseph Germain (Léa Larchevêque), vivent encore. Le défunt était âgé de 40 ans. Il venait de terminer son cours de physique de l'après-midi, mercredi dernier (22 mars), et préparait des expériences de laboratoire, quand il succomba à une crise cardiaque.

Tout jeune, le Père Germain avait suivi sa famille dans l'Ouest canadien, à Marcellin, Sask. Il commença ses études chez les Sœurs de la Présentation à Marcellin et les continua au Collège des Jésuites, d'Edmonton. Entré dans la Compagnie de Jésus en 1931, il fit son noviciat au Sault-au-Récollet, sa philosophie au scolasticat de l'Immaculée-Conception à Montréal puis enseigna les sciences durant trois ans (1936-1941) au Collège d'Edmonton. Après ses études théologiques et son ordination sacerdotale en 1944, à Montréal, par S. Exc. Mgr Joseph Charbonneau, il devint professeur au Collège St. Ignace à Montréal. En 1946, il alla compléter ses études ascétiques à la Maison du Sacre-Cœur à Mont-Laurier. Depuis septembre 1947, il se dévouait à l'enseignement de la chimie et de la physique au Collège de Saint-Boniface.

Un service funéraire a été célébré jeudi dernier, 23 mars, à la Basilique, par S. Exc. Mgr Georges Cabana, archevêque coadjuteur de Saint-Boniface. La dépouille mortelle fut ensuite transportée au Collège où elle demeurera exposée jusqu'à jeudi soir. L'inhumation se fit au cimetière des Jésuites, au Sault-au-Récollet, près Montréal.

Le défunt était néveu de M. Joseph Larchevêque, évêque de Saint-Hyacinthe. Outre ses père et mère, il laisse deux frères et cinq sœurs: MM. Lionel Germain, de Terrebonne; Paul-Emile, Saint-Hyacinthe; Mmes Jules Courtemanche (Marie); François Lemire (Thérèse); Aldé Théroux (Ida); Mlle Lorette et Marie-Ange Germain, aussi de notre ville.

ront jugés par un comité spécial qui déterminera le gagnant provincial et les gagnants des dix régions de la province.

Popularité du concours de chasse et pêche

Chaque année, l'Association Forestière Québécoise qui a fondé et maintient les clubs 4-H, invite les membres de ces clubs à participer à de nombreux concours et leur donne les références nécessaires. Le concours de chasse et pêche semble très populaire parmi les membres si l'on tient compte des nombreuses inscriptions faites au Bureau central. Ceux, qui ont quelques aptitudes dans l'étude, dans la faune ou qui se plaisent particulièrement dans ces travaux, ont choisi dès le mois d'octobre dernier ce concours se sont appliqués à réaliser les différents items suivants: a) répondre à 25 questions sur les poissons et les animaux; b) faire une carte de la région et indiquer les principales richesses (forêt, poissons, oiseaux, animaux, etc.); c) emballer un oiseau ou un animal; d) faire l'inventaire des espèces d'oiseaux et de leur habitat dans le village, e) Donner une conférence devant les membres sur la chasse et la pêche.

Afin d'encourager les membres dans leurs travaux et de permettre aussi à celui qui se classera le premier dans ce concours de poursuivre ses études, la Fédération des clubs de Chasse et Pêche annonce pour la deuxième année consécutive qu'elle accordera une bourse d'étude de \$200 au gagnant provincial et 10 médailles d'argent aux gagnants régionaux. Cette bourse d'étude et ces médailles seront remises à l'occasion du congrès provincial 4-H qui aura lieu au mois d'août 1950 à Montréal. Le concours se terminera le 1er juillet et tous les concurrents se-

Un débat sur les salaires des fonctionnaires au Parlement hier

M. Maurice Dupré questionne le ministre des travaux publics — Les "petits numéros" et les cachotteries du trésorier provincial

(Par PIERRE LAPORTE)

Québec, 31. — Un débat serré autour des salaires payés aux fonctionnaires a été soulevé hier après-midi et hier soir à l'Assemblée législative.

M. Maurice Dupré, député libéral de Verchères, a longuement questionné le ministre des travaux publics, M. Roméo Lorrain, pour finalement lui faire admettre que près de 150 de ses 250 employés gagnent \$1,700 ou moins par année.

Le premier ministre a promis de s'intéresser particulièrement aux fonctionnaires des travaux publics cette année.

Il a également été question des "petits numéros".

Pendant la discussion des crédits du trésor provincial, M. Gagnon a déclaré qu'il est facile pour la police d'obtenir les noms des détenteurs des numéros en bas de 2,000, mais que pour rendre service, le gouvernement n'a pas publié la liste des 2,000 propriétaires de petits numéros.

"Pourquoi cette discrétion?" a demandé M. Marler.

"Parce que nous ne voulons pas les donner!" a répondu M. Gagnon. On en était à l'item de \$110,000 pour l'émission et la vente des plaques des véhicules automobiles.

Voici le résumé du débat d'hier: On a continué l'étude des crédits du trésor provincial. M. Gagnon déclare que cette année encore la Législature impose à son département la perception de la taxe de vente dans cinq nouvelles villes, ce qui entraîne des frais additionnels. "Nous ne faisons pas d'argent en nous chargeant de percevoir la taxe de vente", dit-il. M. Gagnon a aussi dit que le coût total de la perception de la taxe dans la province atteindrait environ 2.9 p.c. et que c'est un record. Pas un Etat en Amérique du Nord ne peut percevoir à meilleur compte, dit-il.

Si nous pouvions augmenter de 100 le nombre de nos vérificateurs, dit aussi M. Gagnon, le revenu de la taxe serait meilleur. Il y a dans la province 70,000 marchands à vérifier.

M. Marler a fait remarquer qu'il y a assez de taxes dans la province, puisqu'on en perçoit deux fois plus qu'en 1944.

Cela m'amuse, dit M. Gagnon, d'entendre le chef de l'opposition dire que les taxes augmentent. Je le défie de nommer une taxe qui n'ait pas été imposée par les libéraux.

"S'il existe un manque de logique, quelque part", dit M. Marler. "C'est chez le trésorier. Je parle du produit de la taxe, qui a doublé, et lui répond qu'il n'a pas amélioré la perception de la taxe s'est sensiblement améliorée sous son administration et que, par exemple, la taxe sur le tabac, qui rapportait \$3 millions à son arrivée, rapporte maintenant \$8 millions.

Les petites licences

La Chambre est ensuite appelée à voter \$110,000 pour les dépenses occasionnées l'émission et la vente de plaques pour les véhicules automobiles.

Décès du R. Père G. Germain, S.J., à Saint-Boniface

Saint-Hyacinthe, 31. (D.N.C.) — Le R. P. Germain Germain, S.J., qui vient de mourir subitement, à l'âge de 82 ans, à Saint-Boniface (Manitoba), où il était professeur de chimie et de physique, était originaire de Saint-Hyacinthe, où ses parents, M. et Mme Joseph Germain (Léa Larchevêque), vivent encore. Le défunt était âgé de 40 ans. Il venait de terminer son cours de physique de l'après-midi, mercredi dernier (22 mars), et préparait des expériences de laboratoire, quand il succomba à une crise cardiaque.

Tout jeune, le Père Germain avait suivi sa famille dans l'Ouest canadien, à Marcellin, Sask. Il commença ses études chez les Sœurs de la Présentation à Marcellin et les continua au Collège des Jésuites, d'Edmonton. Entré dans la Compagnie de Jésus en 1931, il fit son noviciat au Sault-au-Récollet, sa philosophie au scolasticat de l'Immaculée-Conception à Montréal puis enseigna les sciences durant trois ans (1936-1941) au Collège d'Edmonton. Après ses études théologiques et son ordination sacerdotale en 1944, à Montréal, par S. Exc. Mgr Joseph Charbonneau, il devint professeur au Collège St. Ignace à Montréal. En 1946, il alla compléter ses études ascétiques à la Maison du Sacre-Cœur à Mont-Laurier. Depuis septembre 1947, il se dévouait à l'enseignement de la chimie et de la physique au Collège de Saint-Boniface.

Un service funéraire a été célébré jeudi dernier, 23 mars, à la Basilique, par S. Exc. Mgr Georges Cabana, archevêque coadjuteur de Saint-Boniface. La dépouille mortelle fut ensuite transportée au Collège où elle demeurera exposée jusqu'à jeudi soir. L'inhumation se fit au cimetière des Jésuites, au Sault-au-Récollet, près Montréal.

Le défunt était néveu de M. Joseph Larchevêque, évêque de Saint-Hyacinthe. Outre ses père et mère, il laisse deux frères et cinq sœurs: MM. Lionel Germain, de Terrebonne; Paul-Emile, Saint-Hyacinthe; Mmes Jules Courtemanche (Marie); François Lemire (Thérèse); Aldé Théroux (Ida); Mlle Lorette et Marie-Ange Germain, aussi de notre ville.

ront jugés par un comité spécial qui déterminera le gagnant provincial et les gagnants des dix régions de la province.

Popularité du concours de chasse et pêche

Chaque année, l'Association Forestière Québécoise qui a fondé et maintient les clubs 4-H, invite les membres de ces clubs à participer à de nombreux concours et leur donne les références nécessaires. Le concours de chasse et pêche semble très populaire parmi les membres si l'on tient compte des nombreuses inscriptions faites au Bureau central. Ceux, qui ont quelques aptitudes dans l'étude, dans la faune ou qui se plaisent particulièrement dans ces travaux, ont choisi dès le mois d'octobre dernier ce concours se sont appliqués à réaliser les différents items suivants: a) répondre à 25 questions sur les poissons et les animaux; b) faire une carte de la région et indiquer les principales richesses (forêt, poissons, oiseaux, animaux, etc.); c) emballer un oiseau ou un animal; d) faire l'inventaire des espèces d'oiseaux et de leur habitat dans le village, e) Donner une conférence devant les membres sur la chasse et la pêche.

Afin d'encourager les membres dans leurs travaux et de permettre aussi à celui qui se classera le premier dans ce concours de poursuivre ses études, la Fédération des clubs de Chasse et Pêche annonce pour la deuxième année consécutive qu'elle accordera une bourse d'étude de \$200 au gagnant provincial et 10 médailles d'argent aux gagnants régionaux. Cette bourse d'étude et ces médailles seront remises à l'occasion du congrès provincial 4-H qui aura lieu au mois d'août 1950 à Montréal. Le concours se terminera le 1er juillet et tous les concurrents se-

L'an dernier, dit M. Marler, j'ai demandé au trésorier si les autorités municipales avaient de la difficulté à obtenir les noms des détenteurs de permis d'autos et il m'a répondu qu'elles n'avaient aucune difficulté. Le trésorier a-t-il déclaré faire à l'air de se sujet?

— Je n'en sais rien et je ré-pondrai cette année qu'on peut être renseigné très facilement. Ainsi, j'ai une lettre qui m'a été envoyée en novembre dernier par le directeur de la police de Montréal et son assistant dans laquelle ceux-ci se déclarent satisfaits des renseignements qu'on leur a accordés.

À Québec, ce fut différent avec l'inspecteur Girard, pendant lequel temps. Mais il est venu la semaine dernière encore au département, il a rencontré les employés du service et il a obtenu tous les renseignements désirés; il s'est déclaré satisfait.

Il est étrange que l'on ne se plaigne pas à Montréal, la plus grande ville de la province, et qu'on l'ait fait à Québec.

L'an dernier, quand les journaux nous ont taquinés à ce sujet, une expérience a été faite; au bout de dix minutes, par télex, on avait les renseignements venant de Québec. En somme, tout ceci a été une tempête dans un verre d'eau.

Une liste

— Est-ce que, demande M. Marler, le gouvernement publie une liste des personnes qui ont des permis; je comprends qu'en certains cas, on les vend à des compagnies, des agences, etc.

Où, mais il ne faut pas oublier qu'on ne peut pas préparer cette liste. Il y a des gens de Québec, de Montréal et d'ailleurs qui n'achètent pas leurs licences avant la fin de mai.

D'autant plus que le ministre a d'autres choses plus importantes à s'occuper que celles des petits numéros.

Où, mais les numéros en bas de 2,000, ça veut dire quelque chose, dit M. Marler.

— Ça veut dire en bas de 2,000, lance M. Duplessis.

Les numéros sont aussi plus faciles à retenir et ils simplifient les choses.

— Est-ce que la liste publiée par le gouvernement contient aussi les noms des 2,000 propriétaires de petits numéros? demande M. Marler.

— Je ne veux pas cacher la vérité, dit M. Gagnon, l'an dernier nous n'avons pas remis la liste des petits numéros. Nous avons préféré donner les renseignements désirés par lettre ou par téléphone.

— Il y a des chefs libéraux qui n'ont pas grand-chose à faire et ils m'ont appelé pour avoir des petits numéros, dit M. Duplessis. Je leur ai dit que ça n'était pas moi qui m'occupais de ça.

D'ailleurs, les petits numéros, ça ne donne rien, ce qui donne quelque chose, c'est des laissez-passer du chef de police. Ainsi, j'en ai reçu un du chef de police de Québec; je ne sais pas pourquoi il m'en a envoyé un, je n'ai pas d'autos.

Avec un petit numéro on est plus facile de se souvenir, il est aussi plus facile de se faire arrêter. Quand on veut se cacher, on prend une licence avec des grands numéros.

— Le ministre m'a dit tantôt, avec toute la candeur qui le caractérise, que depuis 2 ou 3 ans la liste des propriétaires des petits numéros n'a pas été publiée. Y a-t-il une raison pour qu'il y ait une classe privilégiée? demande M. Marler.

— C'est pour rendre service, répond M. Duplessis. Ainsi, autrefois, le cardinal Villeneuve avait le No 1. Maintenant, c'est le député de Sherbrooke, un homme de première classe, qui l'a.

Je connais beaucoup de gens qui ne veulent pas de petits numéros; ils disent: avec ça on ne peut aller nulle part sans être reconnu de tout le monde.

— Mais pourquoi cette discrétion? s'enquiert M. Marler.

— Parce que nous ne voulons pas les donner, dit M. Gagnon.

— Je comprends que le gouvernement ne veut pas les donner? — Non, pas le gouvernement, le trésorier.

Subventions fédérales pour la lutte antituberculeuse

Ottawa, 31. — A fin d'aider au dépistage de la tuberculose et à la lutte contre cette maladie dans la province de Québec, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social affecte des subventions fédérales d'hygiène à l'achat de matériel de radiologie et de laboratoire, destiné à l'hôpital Grenfell, de Harrington Harbour.

C'est ce qu'annonce, l'hon. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui ajoute que cette dépense, qui s'élèvera à \$4,000 environ, sera imputée à la quote-part québécoise des subventions fédérales destinées à la lutte antituberculeuse.

M. Martin annonce également que des fonds fédéraux serviront à acheter du matériel moderne pour le Service de la statistique démographique du ministre provincial de la Santé à Québec.

L'hôpital Grenfell, de Harrington Harbour, dessert une vaste région de la côte nord du golfe du Saint-Laurent. Il est non seulement un centre de traitement, mais il constitue aussi une unité sanitaire qui offre des services de prophylaxie médicale à une population largement disséminée. Le matériel que l'on achètera permettra à l'hôpital de mieux acquiescer à ses obligations, surtout en ce qui regarde le dépistage de la tuberculose et la lutte contre cette maladie.

— Je prends note de l'admission du trésorier, dit M. Marler. Le débat sur ce point prend fin.

La Chambre a ensuite voté les crédits budgétaires du bureau des assurances.

Répondant à M. George C. Marler, chef de l'opposition, le pré-mier ministre Duplessis a déclaré que les membres du comité de révision des lois d'assurance n'avaient pas encore été nommés. Il a annoncé cependant que le comité se composera tout probablement du notaire Marcel Faribault, de M. Gérard Trudel, de l'Université de Montréal, et de M. Bernard Devlin. Les secrétaires conjoints du comité seront M. Arthur Dan-sereau, de Montréal, et Me Yves Gabias, jeune avocat des Trois-Rivières.

La question de l'assurance obligatoire pour les automobilistes sera aussi étudiée par le comité de révision.

On a ensuite adopté l'item 1 du service de la dette publique pour s'occuper l'étude de ces crédits à demain alors que le trésorier fournira à l'opposition certains documents concernant les emprunts et les émissions d'obligations du gouvernement.

Les travaux publics

On commence ensuite les crédits du ministère des travaux publics. C'est M. Arthur Dupré, député libéral de Verchères, qui questionne le ministre, l'hon. Roméo Lorrain.

Il apprend d'abord qu'il y a 231 employés au service intérieur du ministère, et 18 au service extérieur. Le salaire moyen de ces fonctionnaires est de \$2,154 par année, soit, dit M. Lorrain, "une augmentation de 291.84 sur les salaires que payaient les libéraux en 1944".

M. Dupré: Le ministre croit-il qu'une aussi maigre augmentation soit suffisante, alors que le coût de la vie a augmenté de façon considérable?

M. Lorrain: Nous faisons pour le mieux dans les circonstances.

M. Dupressis: Le député sait-il que l'Union nationale a fait augmenter de \$650,000 les salaires des ouvriers dans la province?

M. Dupré: Cela prouve qu'ils ne travaillent pas pour le gouvernement.

Plusieurs ministres interviennent dans le débat au sujet des salaires. M. Antonio Barrette, ministre du Travail, rappelle que 180,000 travailleurs sont assujettis à des décrets, approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil dans la province et ce sont ceux qui ont bénéficié d'augmentations de salaires grâce au gouvernement.

M. Dupressis: — Si les employés civils sont mal rémunérés pourquoi ne veulent-ils pas aller travailler ailleurs?

"La province, dit-il, a augmenté les salaires des fonctionnaires pour une somme de \$4,000,000 par année. Ils leur donnent en plus la stabilité, la permanence, l'assurance-groupe, un fonds de pension, etc.

Le premier ministre promet finalement de hausser les salaires des petits fonctionnaires du ministère des travaux publics.

Les ponts

On passe ensuite à l'item "ponts et routes" et le premier ministre dit en souriant: "Nous voici arrivés au pont des Trois-Rivières".

M. Lorrain dit qu'il faut réparer des centaines de ponts construits sous les régimes libéraux.

M. Marler demande au ministre pourquoi il a besoin de \$700,000 de plus cette année pour la réparation des ponts. Avec toutes ses explications, dit-il, M. Lorrain m'a appris qu'il y a maintenant des milliers de ponts de plus à réparer qu'au début de son ministère. En 1949-49, c'était \$1,326,000 et c'est maintenant \$2,000,000.

M. Lorrain: — Le chef de l'opposition fait erreur. L'an dernier c'était \$2,200,000. D'ailleurs, c'est facile à comprendre... Plus un pont est vieux, plus il est à la veille de tomber.

Dans mon comté, dit-il, il y a 60 ponts, qui sont la honte des régimes libéraux. Nous avons voulu restaurer ça. Nous avons construit, depuis quelques années, dans les endroits où c'était plus pratique, des petits ponts en bois; ça dure de 20 à 25 ans. Nous en avons construit une quarantaine l'an dernier.

M. Marler: — Les ponts libéraux dont parle le ministre datent de 10, 15, 20 et 40 ans?

M. Lorrain: Oui, mais pourquoi ne les avez-vous pas remplacés?

M. Marler: — Ils existent encore aujourd'hui?

M. Lorrain: — Oui, mais nous sommes en train de les faire disparaître.

M. Marler: — Ce ne sont pas les ponts qui disparaissent, c'est le budget.

"LE DEVOIR" présente...

EUROPE

AVEC PELERINAGES A ROME, LOURDES, LISIEUX et audience du Saint-Père. Sous la direction de M. l'abbé Paul Robillard, Paroisse Sainte-Genève, Berthierville, Qué.

DEPART: le 1^{er} juin

RETOUR: le 21 juillet

\$1037 — 51 jours

BUREAU

B-A. TURCOTTE Jules DESMARAIS, président, 20, rue Notre-Dame, 1010, rue Ste-Catherine, Montréal. Téléphone: PLATEAU 8077

LES PELERINAGES EN EUROPE

LE DEVOIR

434, rue Notre-Dame est, Montréal, Qué.

NOM

ADRESSE

TELEPHONE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS 1/6

La jeunesse à la radio

Demain, M. Claude Ryan, secrétaire du Comité canadien des mouvements de jeunesse, prononcera une radio-causerie sous les auspices de la Survivance française. Il parlera de ce "comité des mouvements de jeunesse de langue française au Canada", récemment fondé. La causerie de M. Ryan passera de 5h. 45 à 6h., à CBF. Elle sera relayée par tous les postes du réseau français de Radio-Canada.

La Bible vous parle...

Parcourez les rues de Jérusalem, et regardez, informez-vous; cherchez sur les places publiques si vous trouvez un homme, s'il en est un qui pratique la justice, et qui recherche la fidélité, je ferai grâce à la ville.

Pour quelle raison le ferai-je grâce? Tes fils m'ont abandonné, ils jurent par ce qui n'est pas Dieu; Je les ai rassasiés, et ils ont été adultères; Etalons bien repus, vagabonds, chacun hennit à la femme de son prochain.

Me voici donc qui amène sur vous une nation qui vient de loin... Elle dévorera ta moisson et ton pain; ses fils dévoront tes fils et tes filles; elle dévorera tes brebis et tes bœufs; elle dévorera ta vigne et ton figuier; elle détruira par l'épée les villes fortes dans lesquelles tu te confies!

Jér. 5, 1-17.

(Texte préparé par la Société catholique de la Bible)

LUNETTES • EXAMEN DE LA VUE

JACQUES TARDY OPTOMETRISTE DIPLOME

EXAMINATEUR OFFICIEL AU CANADIEN NATIONAL

ASSISTE D'OPTOMETRISTES ET OPTICIENS DIPLOMES

OUVERT LE VENDREDI SOIR JUSQU'A 9 HEURES

Bureaux chez

SARRAZIN et CHOQUETTE

921 EST, RUE STE-CATHERINE — Optique: PL. 9646

Au Club Richelieu

Rôle de l'influence paternelle dans le psychisme de l'enfant

"L'enfant doit s'habituer à voir dans la figure du père l'homme de décision. S'il ne retrouve pas chez lui ce trait de personnalité, il ne manque pas d'en être déçu. Toute l'éducation familiale en est du même coup diminuée, et souvent compromise. Le principe de l'autorité et de la persuasion, voilà sur quoi repose toute éducation et ce que doivent comprendre les parents s'ils veulent développer chez l'enfant une personnalité harmonieuse et équilibrée."

Ainsi s'exprimait devant les membres du Club Richelieu réunis

On fête les 60 ans de M. Duplessis

On fait la trêve à la Législature
— Dîner offert par les membres
de l'Union Nationale au café
du Parlement

Québec, 31 (D.N.C.). — Les partis politiques ont fait trêve à leurs luttes hier après-midi pour fêter, par anticipation, l'anniversaire de la naissance de M. Maurice Duplessis, premier ministre de la province de Québec, chef de l'Union Nationale.

Ce fut, pour un moment, la véritable entente cordiale.

A peine le premier ministre avait-il pris son siège que les députés de l'Union Nationale et les membres de la galerie de la presse faisaient déposer sur son pupitre des corbeilles de roses rouges. Tous les pupitres étaient ornés de petits drapeaux fleurdelisés.

Le trésorier de la province a demandé la permission de déroger un instant aux règlements de la Chambre, pour se faire l'interprète des membres de la Législature et offrir au premier ministre et au chef de l'Union Nationale un témoignage de reconnaissance et d'affection.

En terminant, M. Gagnon a rappelé qu'en 1952 il y a 25 ans qu'il a été élu député de Trois-Rivières.

M. George C. Marler

"Je désire me joindre aux membres de l'Union Nationale, a dit le chef de l'opposition, pour exprimer les meilleurs vœux des libéraux au premier ministre. En repassant les étapes de la carrière du premier ministre, j'ai été tout surpris de constater que le député des Trois-Rivières a été élu pour la première fois il y a 25 ans. Je suis fier de son ascension rapide dans le monde politique. Elu pour la première fois en 1927, il devient chef de son parti en 1933 et premier ministre en 1936. De mémoire plus récente, je sais qu'il est premier ministre de 1944 à date.

"Toutes ces étapes, ajouta M. Marler, représentent près d'un quart de siècle de dévouement à la chose publique et personne ne sait mieux que lui tout ce que cela représente de sacrifices personnels. Pour accomplir son devoir, il a dû travailler beaucoup et c'est un exemple qu'il a donné à tout le monde. Sans approuver ses idées politiques, j'approuve le désintéressement et le dévouement du premier ministre et je lui rendrai mes meilleurs vœux et mes vœux de bonheur et de succès."

Immédiatement après M. Marler, M. Frank Hanley offrit les vœux des Irlandais au premier ministre puis M. Duplessis prit la parole.

L'hon. Maurice Duplessis

"Je désire saluer en ce moment ceux à qui je dois la vie. Si j'ai joué un rôle dans la vie, je le dois en grande partie à mes parents et à leurs enseignements, et à mes éducateurs.

"Je remercie le chef de l'opposition de ses paroles. Peu important nos divergences politiques, nous sommes tous mus par le désir de bien servir notre province et notre pays.

"Le chef de l'opposition a manifesté beaucoup de compétence dans l'accomplissement de ses devoirs. C'est un parfait gentleman qui accomplit avec désintéressement et dévouement une tâche ingrate. Je l'en félicite. Je crois que l'opinion publique reçoit aujourd'hui un exemple profitable, car il est bon de rappeler au peuple, de temps à autre, qu'il existe encore de la compréhension et de la solidarité entre gens de groupes politiques différents."

M. Duplessis a aussi remercié le représentant des Irlandais, M. Hanley.

à leur dîner hebdomadaire, Mlle Jeannine Guindon, psychologue et directrice du Centre d'orientation professionnelle. Sa conférence portait sur les principes élémentaires de la psychologie infantile.

Au cours de sa causerie, Mlle Guindon a fait ressortir l'importance du rôle du père dans l'éducation et la direction de ses enfants. Il doit être un constant exemple pour l'enfant qui aime à se donner un modèle, et ambitieuse de lui ressembler. Plus l'exemple est à la hauteur de son admiration, et plus il se sent attiré à l'égaler, à mériter sa confiance et son affection.

Dans le cas contraire, tous les élan de l'enfant retombent devant l'incapacité ou l'indifférence.

Le progrès naturel du développement psychique de l'enfant est en quelque sorte paralysé. La rancoeur, le mépris et la méfiance compromettent toute chance d'éducation.

Mais ce rôle du père dans la formation de son enfant est impossible sans une harmonie parfaite des époux. Le spectacle de la mésintelligence réveille chez l'enfant des sentiments d'hostilité après avoir jeté le malaise sur le principe d'autorité. L'éducateur doit toujours demeurer serene.

En conclusion, Mlle Guindon rappelle que l'ingérence abusive de la personnalité du père dans la vie de l'enfant est la plus grave erreur d'éducation. Le père conseiller et guide, il est l'orienteur naturel des aspirations légitimes, et non un contradicteur de personnalité. Il doit suffisamment comprendre que son fils peut se proposer un idéal différent du sien, même si ce dernier demeure l'émule de son père qui lui a servi de modèle.

Cette réunion était sous la présidence de M. Léonard Lauson, président du Club Richelieu-Montreal. Mlle Marguerite Mathieu, professeur à l'école du service social de l'Université de Montréal, a présenté Mlle Guindon; et c'est M. Paul Guertin, de la Laurentienne et membre du Club Richelieu qui l'a remerciée.

Le Sénat approuve le renouvellement de la régie des loyers jusqu'en 1951

Soutien des prix des produits agricoles

Ottawa, 31 (D.N.C.). — Le contrôle des loyers et le soutien des prix des produits de l'agriculture et de la pêche ont maintenant force de loi.

Le t. h. Thibodeau-Rinfret, juge en chef du Canada et suppléant du gouverneur général, a en effet approuvé hier soir, à 6 h., la sanction royale aux quatre projets de loi qui auraient été déposés hier à la Chambre.

Ces quatre mesures sont:

La loi des mesures transitoires, qui prolonge l'existence de la Régie des loyers jusqu'au 30 avril 1951; la loi des produits agricoles, qui autorise le gouvernement à exécuter les contrats conclus avec l'Angleterre pour lui fournir du

fromage et du bacon;

La loi qui donne un caractère permanent, et non plus annuel, à la loi sur le soutien des prix des produits agricoles;

La loi qui applique la même politique aux produits de pêcheries.

La loi des produits agricoles avait déjà reçu l'approbation du Sénat. Les trois autres ont été approuvées au cours de la séance d'hier, après un débat qui a duré tout porté sur la régie des loyers.

C'est l'hon. Norman Lambert qui a exposé au Sénat les intentions du gouvernement en demandant de prolonger l'existence de la régie des loyers jusqu'au 30 avril 1951. Il a résumé les explications déjà fournies à la Chambre des Communes par le ministre des Finances. Il a précisé que c'était bien l'intention du gouvernement de laisser expirer la loi l'an prochain et que ce sera au Parlement d'intervenir après cela si elles le jugeaient à propos. Pour que le gouvernement demande un autre renouvellement de la loi l'an prochain, il faudrait qu'il existât dans tout le pays une situation d'urgence nationale dont le Parlement serait juge.

L'hon. T.A. Crerar releva toutefois une phrase du sénateur Lambert sur la possibilité d'une autre prolongation de la loi l'an prochain. Et cela fit rebondir le débat sur le plan constitutionnel.

Bien que, normalement, la loi votée hier doive expirer le 30 avril 1951, le gouvernement pouvait bien invoquer de nouveau l'état d'urgence pour proposer une nouvelle loi du même genre l'an prochain si le Parlement fédéral l'approuvait.

L'hon. A.L. Beaubien, libéral du Manitoba, fit observer au sénateur Crerar que la Cour suprême pourrait de nouveau intervenir.

Le jugement de la Cour suprême n'a en effet consisté qu'à déclarer que les règlements fédéraux sur les loyers étaient valides tant qu'il existait un état d'urgence. Dans ce cas, la Cour n'avait pas à se prononcer sur la question de savoir si l'état d'urgence existait ou non.

Mais, a précisé M. Beaubien, si le Parlement fédéral passait une telle loi en proclamant un état d'urgence, rien n'empêcherait que ce soit de contester la validité de la loi en alléguant que l'état d'urgence n'existe pas. Et alors, le haut tribunal aurait à se prononcer sur la question de savoir si l'état d'urgence existe ou non.



M. J.M. Savignac, maire suppléant, inaugurant le Tag-Day de la Colonie de vacances du Sacré-Coeur, qui a lieu samedi, le premier avril. La petite Lisette Thibert est accompagnée par Mlle Hélène Lachapelle. La Colonie de vacances du Sacré-Coeur compte sur la générosité du public pour lui permettre d'amener à la campagne des fillettes qui profitent chaque année d'un séjour durant l'été et qui bénéficient l'hiver de l'accueil d'un centre récréatif.

Air-Canada inaugurera demain le service régulier Montréal-New-York

Trois départs quotidiens — Durée du trajet:
1 h. 45

Air-Canada vient d'ajouter un nouveau chalon à ses services aériens en inaugurant le 1er avril prochain son circuit Montréal-New-York avec trois envolées quotidiennes dans les deux sens.

La nouvelle a été officiellement communiquée, aujourd'hui, par M. G. R. McGreggor, président du Conseil d'administration d'Air-Canada. Ce dernier a ajouté que c'était la ratification de la certification finale de la révision d'un accord intervenu entre le Canada et les Etats-Unis en juin dernier et communiqué à la presse par Washington, le 30 mars 1950.

Le service Montréal-New-York

sera effectué par des quadri-moteurs "North Star" de fabrication canadienne et à régime de pression.

Les heures des envolées de Montréal seront les suivantes: 7 h. 30 du matin, 12 h. 45 et 6 h. 30 du soir. Les départs de New-York s'effectueront à 10 h. 05 du matin; 3 h. 20 et 9 h. 05 du soir.

On note que la distance aérienne de 350 milles séparant Montréal de la métropole américaine sera franchie en une heure et 45 minutes ou 105 minutes seulement.

Cette nouvelle artère par la voie des airs porte maintenant à deux villes canadiennes titulaires de ce circuit. Ce sont: Montréal et Toronto, et il est à remarquer que Toronto possède ce service depuis déjà neuf ans.

Rappelons que l'exploitation de la ligne Montréal-New-York avait donné lieu à une vive controverse entre la compagnie américaine Colonial Airlines et Air-Canada. L'incident final tenait pour un temps les bonnes relations canado-américaines. La compagnie Colonial Airlines avait pris une injonction et il avait été question de porter le débat devant la Cour suprême de justice des Etats-Unis. Finalement, un accord fut atteint après des négociations menées à huis clos à Ottawa entre des représentants des deux gouvernements. C'est, rappelons-le, en vertu du traité aérien conclu entre le Canada et les Etats-Unis, en juin 1949, que l'exploitation du service Montréal-New-York par une compagnie canadienne a pu être réalisée.

La Cour internationale de La Haye donne tort aux 3 Etats satellites

Premier jugement sur les nouveaux traités de
paix — L'Est fait dissension — Arbitrage
obligatoire d'ici un mois

La Haye, 31 (A.P.). — La Cour internationale de justice de La Haye vient de rendre son premier jugement-type sur les traités de paix conclus après la dernière guerre mondiale entre les Alliés et certains Etats de l'Europe centrale aujourd'hui satellites de la Russie. Elle a décidé que la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie possèdent dans le règlement de leurs querelles avec l'Ouest, observer les clauses de ces traités spécifiant la procédure à suivre en un tel cas.

C'est l'assemblée des Nations Unies qui avait requis la cour de La Haye de lui faire connaître son opinion légale sur la question. Deux des principaux Etats-membres de l'assemblée, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, se plaignaient que ces 3 pays eussent violé la garantie des droits individuels dans les procès qu'ils ont

fait à leurs chefs religieux, particulièrement au primate catholique hongrois, le cardinal Joseph Mindszenty.

Les juges russes, polonais et yougoslaves de cette cour ont exprimé leur dissentiment du jugement de leurs 11 collègues d'autres nations.

Le tribunal de La Haye a décidé qu'il y avait eu entre les 3 nations satellites et les deux grandes puissances de l'Ouest conflit réel sujet à l'application des clauses d'arbitrage. Ces clauses prévoient la nomination par tous les intéressés de représentants à une commission d'enquête. Si les satellites ne nomment pas leurs représentants d'ici un mois, la cour devra décider si les Alliés et l'assemblée des Nations Unies ont droit de prendre des sanctions contre les fautes. Ces derniers se défendent par l'argument qu'ils ne font pas partie de l'ONU.

La fermeture du consulat
de Pologne à Montréal
UNE CONSEQUENCE
DES TRESORS?

Le consulat polonais de Montréal cessera de fonctionner à partir du 1er avril. Les autorités polonaises, de Montréal comme d'Ottawa, se sont refusées à tout commentaire à ce sujet.

Un informateur officiel de la capitale fédérale précise que cette mesure aurait été adoptée à la suite d'une note envoyée par le gouvernement de l'URSS au gouvernement de Varsovie. Rappelons que l'actuel gouvernement polonais est dominé par une majorité communiste.

On assure en outre dans certains milieux que le consul polonais à Montréal, M. Emil Semil, donnera sa démission du service diplomatique polonais et refusera de rentrer à Varsovie au cas où son gouvernement l'y rappellerait. Dans les mêmes milieux, on prétend que le navire polonais *Sobieski*, qui effectuait un service régulier entre New-York, Halifax et Gènes, a été réquisitionné par la marine marchande soviétique et affecté à une ligne de cabotage dans la mer Noire. Cette dernière mesure aurait été une vive réaction dans les milieux diplomatiques polonais.

Le Centre des industriels chrétiens et la Lettre pastorale de l'épiscopat

Les membres de cette association promettent de
propager la doctrine et les directives données
dans cette lettre

Ottawa, 31 (C.P.). — Le ministère des affaires extérieures du Canada annonce officiellement que les Russes ont définitivement accepté leur charge d'affaires à Ottawa.

Dans sa livraison de mars, la revue du ministère dit que l'ambassade a fait savoir que le chargé d'affaires qui avait pris son poste au moment de l'enquête royale sur l'espionnage en 1945, a été définitivement rappelé par Moscou. Il a quitté la capitale en juin dernier et il n'est pas revenu. Quelque temps avant que la preuve de l'existence d'un réseau d'espionnage eût été établie, l'ambassadeur Zouboutin a quitté Ottawa pour Moscou. Il fut ensuite nommé ambassadeur à Londres d'où il disparut au moment où le gouvernement anglais a son tour découvrait un réseau d'espionnage russe.

Le dernier ambassadeur canadien à Moscou fut M. Dana Wilgress, maintenant haut commissaire à Londres. M. Wilgress n'a pas été remplacé et l'ambassade canadienne est maintenant sous la direction d'un chargé d'affaires, M. J. B. C. Watkins.

M. J. B. C. Watkins qui a d'abord pris l'initiative de rappeler son ambassadeur, le ministère des affaires extérieures estime que c'est encore à elle de prendre l'initiative de le remplacer.

Deuxième congrès des instituteurs ruraux

Le Bureau provincial de la Fédération des instituteurs ruraux tiendra sa 2e réunion annuelle à Québec, demain.

Outre les questions de régie générale, la Fédération étudiera la situation actuelle des instituteurs et donnera des mots d'ordre à ses membres au sujet des conditions d'engagement pour 1950-1951.

Les délégués d'une cinquantaine des 67 Associations affiliées à la Fédération sont déjà inscrites pour cette importante assemblée.

Le Centre des industriels chrétiens et la Lettre pastorale de l'épiscopat

Les membres de cette association promettent de
propager la doctrine et les directives données
dans cette lettre

Ottawa, 31 (C.P.). — Le ministère des affaires extérieures du Canada annonce officiellement que les Russes ont définitivement accepté leur charge d'affaires à Ottawa.

Dans sa livraison de mars, la revue du ministère dit que l'ambassade a fait savoir que le chargé d'affaires qui avait pris son poste au moment de l'enquête royale sur l'espionnage en 1945, a été définitivement rappelé par Moscou. Il a quitté la capitale en juin dernier et il n'est pas revenu. Quelque temps avant que la preuve de l'existence d'un réseau d'espionnage eût été établie, l'ambassadeur Zouboutin a quitté Ottawa pour Moscou. Il fut ensuite nommé ambassadeur à Londres d'où il disparut au moment où le gouvernement anglais a son tour découvrait un réseau d'espionnage russe.

Le dernier ambassadeur canadien à Moscou fut M. Dana Wilgress, maintenant haut commissaire à Londres. M. Wilgress n'a pas été remplacé et l'ambassade canadienne est maintenant sous la direction d'un chargé d'affaires, M. J. B. C. Watkins.

M. J. B. C. Watkins qui a d'abord pris l'initiative de rappeler son ambassadeur, le ministère des affaires extérieures estime que c'est encore à elle de prendre l'initiative de le remplacer.

Personnalités décédées hier

(Canadian Press)

Paris. — M. Léon Blum, 77 ans, chef du parti socialiste qui fut trois fois premier ministre de France.

Halifax. — M. Arthur John Gilkie, 70 ans, membre de la célèbre famille qui, pendant 12 ans, fut gérant du phare Sambre, à l'entrée du port d'Halifax.

Gloucester, N.E. — M. Gregory Farjell, 55 ans, gérant du sous-sol de la mine abandonnée No 11 de la Dominion Coal Company.

Londres. Ang. B. Le brigadier-général, A. E. Panet, diplômé du collège militaire Royal, de Kingston, Ont., et frère du major-général E. Panet, de Montréal.

La police de Hull détient le meurtrier

On apprend l'arrestation de
John Ralph Hooper

Hull, 31 (C.P.). — Le chef de la police de Hull, M. J.A. Robert, révélait hier que ses agents avaient capturé le meurtrier de Mlle Gertrude Marion Davis, 25 ans. Celle-ci a été trouvée, étranglée, dans une chambre d'hôtel, mercredi matin.

La police n'a pas dévoilé l'identité de l'assassin. Elle attend l'enquête du coroner pour porter une accusation formelle. Toutefois, quatre personnes ont été arrêtées dans cette affaire. Le chef Robert affirme que le meurtrier se trouve parmi eux.

Finalement, on apprend que trois de ces personnes ont été relâchées et que le coroner a ordonné la détention du quatrième personnage. Celui-ci se nomme John Ralph Hooper. Il a 25 ans et réside à Ottawa.

La police affirme avoir résolu le mystère qui entourait ce crime. Elle connaît l'identité de l'homme qui accompagnait la victime, mardi soir, dans une taverne d'Ottawa.

Plus tard, vers 2 h. du matin, Mlle Davis et son meurtrier louaient une chambre dans un petit hôtel de Hull où, au matin, on trouvait la jeune fille étranglée avec une serviette.

Une mère et son fils brûlés par du naphte

Mme David Licherman, âgée de 57 ans, et domiciliée à 3849, rue Drolet, s'est infligé des blessures généralisées hier après-midi quand une légère explosion de naphte s'est produite dans sa cuisine.

Son fils Morris, âgé de 26 ans, s'est gravement brûlé aux mains et aux bras en tentant de porter secours à sa mère. Les deux victimes ont été hospitalisées à Saint-Luc.

Les pompiers du poste numéro 14, sous la direction du chef Mélineau, se sont rendus sur les lieux pour éteindre les flammes qui menaçaient de se propager.

Formation d'un comité parlementaire pour réformer la loi de la pension de vieillesse

Unanimité pour supprimer l'enquête préalable — Augmentation de la prestation — La pension sera-t-elle payable à l'âge de 60 ans?

Ottawa, 31 (C.P.). — Après qu'une douzaine de députés eurent exprimé des vœux différents sur la question de la pension de vieillesse, les Communes ont voté la création d'un comité parlementaire composé de députés et de sénateurs pour l'étude de toute cette question.

Le ministre de la santé, l'hon. Paul Martin, espère que le comité pourra se mettre au travail dès le retour des vacances de Pâques.

M. Ralph Maybank, assistant parlementaire du ministre des mines, a déclaré que la pension de vieillesse devait être bonifiée et que l'enquête préalable sur le revenu devait être abolie. M. Maybank parlait en sa qualité de député et non au nom de son ministère ou du cabinet.

La pension de vieillesse est actuellement de \$40 par mois et le fédéral y contribue pour 75 pour cent. Le solde est payé par les provinces et quelques-unes fournissent une contribution supplémentaire.

L'enquête préalable sur le revenu est obligatoire dans toutes les provinces et elle tend à démentir les besoins des personnes âgées de 70 ans ou plus. Sans préciser de quel montant devrait être la pension, M. Maybank a toutefois demandé l'abolition de l'enquête préalable.

Un autre député libéral a demandé que le montant de la pension soit de \$65 par mois et payable à toute personne âgée de 60 ans sans égard à ses revenus.

M. Diefenbaker, conservateur, a demandé que le gouvernement annonce tout de suite son plan de pension pour les 15 prochaines années de telle sorte que le comité puisse consulter des représentants de l'industrie et du travail et mettre le plan du gouvernement en accord avec les plans

qui existent dans l'industrie et dans les unions.

M. Maybank s'en est pris à ceux qui critiquent les mesures de sécurité sociale et il semble que ses critiques étaient surtout dirigées contre un autre député libéral, M. Mutch, lequel dans un récent discours aux Communes a décrit la sécurité sociale comme "une illusion et une fraude".

Selon M. Maybank la sécurité sociale est un effort pour réduire les conséquences désastreuses de la lutte dans une société fondée sur la concurrence. C'est encore, poursuit le député, la reconnaissance pratique que ceux qui contribuent à la prospérité nationale par leur travail continuent de recevoir leur part de cette prospérité quand ils ne peuvent plus contribuer directement et que cette part leur soit versée comme un droit et sans humiliation.

La Chambre est unanime à reconnaître que l'enquête préalable doit être abolie, que la limite d'âge soit abaissée et que le montant de la pension soit augmenté. Il y a divergence de vues sur la meilleure méthode à employer pour réaliser cette réforme.

Le ministre du commerce a annoncé aujourd'hui que la régie fédérale sur les matériaux de construction prend fin aujourd'hui.

La division du ministère consacrée aux priorités sur les matériaux une des règles établies pendant le dernier conflit par le fédéral, sera fermée le 1er avril et les taux de priorités seront abolis aujourd'hui.

Le ministre a déclaré que cette division est fermée, "vu l'amélioration dans l'approvisionnement des matériaux de construction et de main-d'œuvre."

Cette division a été établie au début de 1940, afin de faciliter l'obtention d'équipement, de matériaux et d'approvisionnement pour les industries canadiennes.

La femme Elise Plante-Dubé condamnée à monter sur l'échafaud le 7 juillet

La cause sera portée en appel à Québec

Rimouski, 31 (D.N.C.). — La femme Elise Plante Dubé a été condamnée ce matin, peu avant 11 heures, à monter sur l'échafaud le 7 juillet prochain, pour expier le crime qu'elle a commis le 5 avril 1949, à Matane-sur-Mer, alors qu'elle avait tiré un coup de carabine sur sa fille Irène.

Le juge Wilfrid Edge, de la Cour supérieure de Québec, a rendu la sentence, alors que se terminait au palais de justice de Rimouski une session des Assises.

"Vous avez été reconnue coupable de l'accusation de meurtre portée contre vous, dit le juge à l'accusée, pour avoir tué malicieusement votre fille Irène. Je vous demande de prier Dieu et de lui demander pardon de votre faute. Mon devoir est de rendre ma sentence et celle du tribunal. Vous serez donc détenue dans une prison commune ou un pénitencier jusqu'au 7 juillet 1950, alors que vous serez conduite au lieu d'exécution pour être pendue par le cou, jusqu'à ce que mort s'ensuive."

Elise Plante-Dubé avait été trouvée coupable du meurtre de sa fille Irène, hier soir, vers 8 h. 30, alors que le jury, après avoir délibéré durant soixante-dix minutes a rendu, par la voix de M. Marc Pettigrew, de Saint-Robert-Bellarmin, un verdict de "culpabilité pour meurtre". Le verdict avait été prononcé moins de 5 minutes après que les membres du jury eurent pris place dans l'enceinte et que l'accusée eût été conduite au banc adressé au jury en ces termes: "Vous remerciez de votre verdict que je crois juste et raisonnable. Vous avez une cause importante et je vous en remercie."

Les procureurs de la défense ont immédiatement déclaré qu'ils porteraient la cause en appel, à Québec.

Me Gérard Simard, C.R., assisté de Me Gilles Gagnon, ont représenté la Couronne, tandis que l'accusée, Mme Dubé, a été représentée par Mes Gabriel Mercier et Laurence Corriveau, tous deux de

qui existent dans l'industrie et dans les unions.

M. Maybank s'en est pris à ceux qui critiquent les mesures de sécurité sociale et il semble que ses critiques étaient surtout dirigées contre un autre député libéral, M. Mutch, lequel dans un récent discours aux Communes a décrit la sécurité sociale comme "une illusion et une fraude".

Selon M. Maybank la sécurité sociale est un effort pour réduire les conséquences désastreuses de la lutte dans une société fondée sur la concurrence. C'est encore, poursuit le député, la reconnaissance pratique que ceux qui contribuent à la prospérité nationale par leur travail continuent de recevoir leur part de cette prospérité quand ils ne peuvent plus contribuer directement et que cette part leur soit versée comme un droit et sans humiliation.

La Chambre est unanime à reconnaître que l'enquête préalable doit être abolie, que la limite d'âge soit abaissée et que le montant de la pension soit augmenté. Il y a divergence de vues sur la meilleure méthode à employer pour réaliser cette réforme.

Le ministre du commerce a annoncé aujourd'hui que la régie fédérale sur les matériaux de construction prend fin aujourd'hui.

La division du ministère consacrée aux priorités sur les matériaux une des règles établies pendant le dernier conflit par le fédéral, sera fermée le 1er avril et les taux de priorités seront abolis aujourd'hui.

Le ministre a déclaré que cette division est fermée, "vu l'amélioration dans l'approvisionnement des matériaux de construction et de main-d'œuvre."

Cette division a été établie au début de 1940, afin de faciliter l'obtention d'équipement, de matériaux et d'approvisionnement pour les industries canadiennes.

La femme Elise Plante-Dubé condamnée à monter sur l'échafaud le 7 juillet

La cause sera portée en appel à Québec

Rimouski, 31 (D.N.C.). — La femme Elise Plante Dubé a été condamnée ce matin, peu avant 11 heures, à monter sur l'échafaud le 7 juillet prochain, pour expier le crime qu'elle a commis le 5 avril 1949, à Matane-sur-Mer, alors qu'elle avait tiré un coup de carabine sur sa fille Irène.

Le juge Wilfrid Edge, de la Cour supérieure de Québec, a rendu la sentence, alors que se terminait au palais de justice de Rimouski une session des Assises.

"Vous avez été reconnue coupable de l'accusation de meurtre portée contre vous, dit le juge à l'accusée, pour avoir tué malicieusement votre fille Irène. Je vous demande de prier Dieu et de lui demander pardon de votre faute. Mon devoir est de rendre ma sentence et celle du tribunal. Vous serez donc détenue dans une prison commune ou un pénitencier jusqu'au 7 juillet 1950, alors que vous serez conduite au lieu d'exécution pour être pendue par le cou, jusqu'à ce que mort s'ensuive."

Elise Plante-Dubé avait été trouvée coupable du meurtre de sa fille Irène, hier soir, vers 8 h. 30, alors que le jury, après avoir délibéré durant soixante-dix minutes a rendu, par la voix de M. Marc Pettigrew, de Saint-Robert-Bellarmin, un verdict de "culpabilité pour meurtre". Le verdict avait été prononcé moins de 5 minutes après que les membres du jury eurent pris place dans l'enceinte et que l'accusée eût été conduite au banc adressé au jury en ces termes: "Vous remerciez de votre verdict que je crois juste et raisonnable. Vous avez une cause importante et je vous en remercie."

Les procureurs de la défense ont immédiatement déclaré qu'ils porteraient la cause en appel, à Québec.

Me Gérard Simard, C.R., assisté de Me Gilles Gagnon, ont représenté la Couronne, tandis que l'accusée, Mme Dubé, a été représentée par Mes Gabriel Mercier et Laurence Corriveau, tous deux de

Prorogation de la session provinciale la semaine prochaine

Québec, 31 (D.N.C.). — L'honorable Maurice Duplessis, premier ministre de la province de Québec, a annoncé hier après-midi que la session ne sera prorogée que la semaine prochaine.

M. Duplessis a déclaré qu'il n'est pas désirable de finir la session cette semaine parce qu'il faudrait trop se hâter. "Il ne faut pas donner au peuple l'impression que les lois et les résolutions adoptées à la fin de la session, dit-il, la Chambre s'ajournera donc ce soir, vers 10 h. 30 pour reprendre ses travaux lundi. La prorogation aura lieu mercredi ou jeudi prochain."

Librairie d'Action Nationale

422 est, rue Notre-Dame, Montréal, P.Q.

Notre question nationale

par Richard Arès
en 3 volumes: \$1.00 l'exemplaire

Histoire de la province de Québec

par Robert Rumilly
chaque volume: \$1.25

Pour gagner la paix

Paul Sauriol — Jean Pellerin — Jean-Marc Léger
André Laurendeau — Gérard Filion
F.-A. Angers — Louis Lachance, o.p.

\$1.00 l'exemplaire.

La température

(Canadian Press)

On prévoit pour aujourd'hui une journée claire et ensoleillée partout dans la province de Québec et en Ontario. Il fera un peu plus chaud qu'hier.

Montréal, Ottawa, ville de Québec, Cantons de l'est, Laurentides, St-Maurice et régions du lac St-Jean: ensoleillé. Un peu plus chaud qu'hier. Vents légers. Maximum aujourd'hui à Montréal et Ottawa, 38; Québec et Chicoutimi ainsi que La Tuque, 32; Sherbrooke, 36; Ste-Ag

Pourquoi il faut lire et faire lire ce livre

A propos de l'"Indépendance du Canada" de M. le chanoine Groulx — Pages d'histoire trop peu connues — De l'Empire au "Commonwealth" et à la République — Quand les tasses à thé pourront se faire rares — Un appel à l'intelligence et à la fierté nationale

Le temps n'est plus où l'on ne pouvait, sans scandaliser beaucoup de gens, parler de l'indépendance du Canada.

Le sujet n'est plus tabou. Qu'il le soit devenu, qu'il l'ait été pendant trop longtemps, c'est un fait instructif et lamentable, qui atteste l'habileté et la puissance de certaines propagandes, le défaut de résistance de l'esprit public chez nous et, peut-être faudrait-il dire, les conséquences indirectes de la Confédération, du régime qui a fait du groupe français, le plus naturellement porté à souhaiter l'émancipation totale du pays, un élément constamment minoritaire dans les grands partis fédéraux.

Mais, enfin, en dépit de tout, le sentiment canadien s'affirme. Plusieurs même qui, hier, se seraient scandalisés de pareil langage, soutiennent que l'indépendance est déjà réalisée, qu'elle est un fait acquis.

En tout cas, les temps ont singulièrement marché depuis un tiers de siècle. En Angleterre même, personne ne s'aviserait plus de contester au Canada le droit de sécession. En Irlande, les survivants de la prise d'armes de Pâques 1916 ont pu, tranquillement, et sans que la Grande-Bretagne n'élève de protestation sérieuse, installer la République irlandaise. Après avoir été, à maintes reprises, comme ils le disent non sans humour, les hôtes de Sa Majesté en ses prisons, les héritiers de Gandhi, Nehrou et ses compagnons, ont pu constituer, presque avec la bénédiction de Londres, la République des Indes.

On ne parle plus, dans les sphères officielles, que d'un Commonwealth, que l'on a même cessé de qualifier de britannique et dont chacun, quand il le voudra, pourra s'évader, dont les liens singulièrement ténus, ne pourraient pas longtemps résister à une tension un peu rude.

Oui, nous avons fait du chemin depuis trente ans, — ici même où certaines formules anciennes disparaissent sans que personne s'en étonne trop.

Et c'est pourquoi une fois de plus — M. Sauriol a déjà consacré au sujet un article fort substantiel — il nous paraît utile de revenir, brièvement tout au moins, sur le dernier livre de M. le chanoine Groulx, sur cette *Indépendance du Canada*, qui n'a point, nous le craignons, suscité tout l'intérêt que méritait sa réelle importance. Et c'est peut-être, au fond, pour paradoxal que cela paraisse, une preuve du progrès fait par les idées de l'auteur. Elles n'étonnent plus, elles ne scandalisent pas davantage et risquent donc de provoquer une curiosité moindre.

Mais cela n'empêche point que le livre devrait être lu par tous ceux qui ont le souci de notre histoire, de notre évolution politique et de notre avenir.

Ces quelque cent soixante-quinze pages, grand format, qui réunissent plusieurs études anciennes, dont certaines ont été remaniées pour être mises à date, ne sont point un ouvrage de polémique. Elles sont, en toute réalité, un livre d'histoire, l'un des plus intéressants même, à la vérité, qu'ait publiés l'auteur, l'un de ceux qui devraient le plus vivement exciter la curiosité du lecteur. Elles exposent, en effet, une matière presque inconnue de la plupart. Elles placent, par leurs conséquences, par les réflexions qu'elles ne peuvent manquer de susciter, en pleine vie contemporaine.

Cette ignorance relative et même, dans plusieurs cas, quasi totale, ne doit pas étonner. Les questions que traite l'auteur sont, pour une part, assez lointaines, pour une autre part, si rapprochées de nous qu'elles touchent aux passions et aux intérêts de parti, qu'elles ont donc chance, si on peut appeler cela une chance, d'être exposées et discutées dans l'atmosphère créée par ces passions et par ces intérêts, par l'ignorance aussi qui est trop souvent le fait de ceux qui les abordent.

Tel n'est, évidemment, d'aucune façon, le cas du chanoine Groulx.

Il ne fait point mystère de ses opinions. Il est partisan de l'indépendance absolue du Canada. Il y voit notre logique destinée.

Mais il n'oublie jamais qu'il est un historien, un professionnel de l'histoire, qu'il doit présenter les choses dans leur stricte réalité, produire ses faits et ses textes, ne rien avancer qu'il ne soit en état de prouver. Et c'est pourquoi tous, même ceux qui ne partageraient point son sentiment, auront grand profit à le lire.

L'ouvrage débute par une étude générale sur l'idée d'indépendance à travers notre histoire: c'est une vue d'ensemble où certains trouveront des textes qui pourront les surprendre; il se continue par une étude, présentée à la *Semaine sociale* de Montréal, en 1945, et qui, avec l'objectivité professorale, de rigueur en pareil milieu, expose la situation juridique actuelle du Canada. Suit *Les Indépendances politiques*, conférence pronon-

cée au Monument national de Montréal, le 16 septembre 1942, pour le centenaire du gouvernement responsable au Canada, qui projette sur ces événements vécus d'un siècle une instructive lumière. Il se termine par trois brèves études: 1° sur un débat parlementaire en 1849, celui qui mit aux prises Louis-Joseph Papineau, retour d'exil, et La Fontaine; 2° "Battle for acceptance", exposant comment, dans la réalité des choses, fut avec peu d'enthousiasme accueillie la Confédération actuelle, — ce qui expliquerait peut-être comment on n'a pas encore réussi à faire du 1er juillet une fête vraiment populaire; 3° *Le Québec dans la Confédération*, extrait d'une conférence jusqu'alors inédite et qui traite de l'attitude de notre province envers le pouvoir fédéral.

L'*Indépendance du Canada* est abondamment truffée de textes empruntés aux hommes d'Etat et aux publicistes de langue anglaise. Ces textes expliquent beaucoup de choses et, particulièrement, beaucoup d'attitudes. Ils font en passant bon marché de certaines légendes trop facilement colportées chez nous, qui ne mériteraient que le sourire et un haussement d'épaules, si elles n'avaient servi de prétextes à de pénibles concessions.

Telle, par exemple, cette lamentable formule: *La France nous a donné la vie, l'Angleterre, la liberté*, qui aboutirait à nous créer envers la Grande-Bretagne une dette de gratitude. C'est même l'une des merveilles de la propagande, aidée par une singulière légèreté d'esprit et une étonnante inaptitude à raisonner, que d'avoir réussi à associer dans trop de cerveaux canadiens-français deux idées qui, logiquement, devraient s'exclure: 1° nous devons honorer les grands hommes qui ont conquis nos libertés et, 2° ces libertés, l'Angleterre nous les a données. Car, si l'Angleterre nous a donné la liberté, Papineau et même La Fontaine, et leurs compagnons de lutte ne furent que de dangereux et de stériles agitateurs, qui troublèrent inutilement la paix du pays et retardèrent par là son progrès économique et social.

Le chanoine Groulx ne fait pas d'antibritannisme systématique. Il ne cite même point de textes aussi dangereux, aussi violents que ceux de John S. Ewart, le grand avocat anglo-canadien; mais il ne peut, et il n'entend point supprimer des paroles et des faits qui sont nécessaires à l'intelligence de l'histoire.

Il le devait à son honneur d'historien, il le devait à la mémoire de nos pères.

Il faut donc lire, faire lire *l'Indépendance du Canada*. Il n'est personne qui n'en puisse tirer bénéfice.

Nous sommes peut-être à la veille de voir pleinement se réaliser le rêve de nos pères. Il n'y a pas très longtemps que l'un des hommes les plus distingués de ce pays disait: *Je ne crois pas que l'opinion soit encore mûre pour la République, mais nous vivons en un temps où les choses vont vite... L'on peut être assuré qu'il pensait* alors à l'Irlande et aux Indes.

Il est assez significatif d'ailleurs qu'un homme d'âge et d'expérience, aussi peu susceptible d'emballlement que M. Maxime Raymond, ait tenu à faire sur un appel à l'indépendance totale, sur une profession de foi républicaine ses adieux aux Communes.

Il n'est déjà plus question du Dominion et l'on ne parle plus que de cette chose assez vague qui s'appelle le *Commonwealth*. Nous ne prétendons pas que la Grande-Bretagne ne cherchera point à tirer du *Commonwealth* tout le profit possible, et M. Churchill, qui, dans quelques mois, sera peut-être de nouveau au pouvoir, ne nous a point caché ses intentions à ce propos; mais ce sont probablement des tentatives de ce genre qui précipiteront la dissolution du *Commonwealth* lui-même.

A son retour de la conférence de Colombo, notre ministre des Affaires étrangères, M. Pearson, nous a raconté une petite histoire intéressante. — *Quand les esprits s'échauffent un peu, a-t-il dit, le président très habilement disait: C'est l'heure de prendre une tasse de thé. Et cela arrivait en moyenne quatre ou cinq fois par jour...*

Vienne une crise considérable, les tasses de thé se feront peut-être rares.

Pour hâter l'heure de la République, la seule forme de gouvernement qui puisse, en définitive, assurer la pleine, la totale indépendance du pays, hâtons-nous de faire sur ces questions le plus de lumière possible.

Faisons connaître, faisons lire des livres comme celui du chanoine Groulx.

C'est un appel à l'intelligence et à la fierté nationale.

Omer HEROUX

P.S.—*L'Indépendance du Canada*, édité par la Ligue d'Action nationale, est en vente, à sa librairie: 422, Notre-Dame (est), à Montréal. — \$1.50 l'exemplaire; relié, \$2.50.

LETTRES AU DEVOIR

APPROBATION D'UN SYNDICAT REGIONAL

Monsieur le Directeur,
A l'occasion du 40^e anniversaire de la fondation du journal *Le Devoir*, j'ai le plaisir de vous adresser, par ce journal, mes félicitations pour le beau travail que vous accomplissez en agissant ainsi.
Espérant que vous suivrez toujours la même politique.
Veuillez accepter l'expression de nos meilleurs sentiments.
par Philippe POIRIER, secrétaire.
Victoriaville.

MÉTÉOROLOGIE

Il est rarement qu'une université célèbre soit à l'état d'un cas récent qui ressemblerait passablement à la météorologie. Il paraît que Mgr Fallon, de la paroisse de la Sainte-Trinité, s'est réincarné pour reprendre la campagne d'autrefois qui avait plus ou moins avorté. C'est la même délicatesse, l'âme caressant son maître, les mêmes comparaisons jouant dans les coulisses, le même motif, le salut des âmes et la conversion du franc, au lieu de l'anglais pour le salut de l'Empire.

VILLE - MARIE ou SODOME ?

Monsieur le Directeur,
A sa réunion régulière, notre section St-Jean-Baptiste de la société St-Jean-Baptiste de Montréal, adoptait à l'unanimité une résolution d'approbation et de félicitations pour le cran et la ténacité que vous employez à combattre dans votre journal le vice commercialisé sous toutes ses formes dans notre ville.
Soyez assuré, monsieur le directeur, que dans cette lutte à finir que vous avez entreprise contre les gens de la pègre, nous sommes tous avec vous, et de cœur et d'esprit.
Nous en profitons pour demander à tous les honnêtes gens de secourir au plus tôt leur apathie et de vous apporter leur entière collaboration s'ils ne veulent pas que leur ancienne "Ville Marie" devienne une nouvelle "Sodomie".
Bien à vous,
La Société St-Jean-Baptiste de Montréal,
Section St-Jean-Baptiste,
Raymond Séguin, secrétaire.

FELICITATIONS

Monsieur le Directeur,
Plessisville, si justement renommée "la Perle des Bois Français", tient à son tour, par son mandataire, la St-Jean-Baptiste à l'occasion du quarantième anniversaire de la fondation du quotidien *Le Devoir*, dont vous assumez la responsabilité.
Puisse-t-il vivre encore longtemps, malgré ses combats sans cesse répétés pour la cause, toujours vivante des Canadiens français; puisse-t-il encore enrégimenter sous sa bannière de nombreux citoyens et dont le cœur et l'esprit feront cause commune; puisse-t-il enfin recevoir de tous les coins de notre pays une vive sympathie et un sincère attachement.
La Société St-Jean-Baptiste veut de son propre cœur féliciter chaleureusement et *Le Devoir* pour sa campagne si combattive en marge de l'assainissement de la cité de Montréal et Me Pax Plante pour ses nombreux documents édités dans votre journal sous la rubrique "Montréal sous le règne de la pègre".

Bravo à tous ceux-là qui ont eu l'audace et la ténacité de se lancer dans une lutte sans merci. Le mot d'ordre est lancé: "Que la vérité se fasse!"
Vous réitérant nos hommages et nos meilleurs vœux, acceptez, Monsieur le Directeur, pour vous et pour toute la phalange d'apôtres qui vous donne son étroite collaboration notre vive gratitude et une modeste part de nos plus ferventes prières.

Sections conjointes de la St-Jean-Baptiste,
Sections: Féminine
Masculine
Juvenile
Par: Roger Malouin, secrétaire.

IMMIGRATION

Shawinigan-Sud (25)
le 25 mars 1950
Monsieur le Directeur,
La presse du 23 courant, dans une nouvelle datée de La Haye, en provenance de la A.F.P., nous apprend que le prince Bernhard est venu au Canada en vue de nous demander d'accepter des immigrants hollandais. Les autorités canadiennes se sont montrées favorables à cette immigration. On se demande, non sans appréhension si nos gouvernements ont réellement à cœur nos intérêts.
Est-ce en favorisant l'immigration en masse que l'on prétend résoudre la crise du chômage, qui va augmenter malgré la propagande bien servie de nos gouvernements? Si l'on sait qu'un ouvrier produit beaucoup plus qu'il ne consomme et qu'à l'heure actuelle la main-d'œuvre doit chômer par suite du manque d'exportation et du manque de pouvoir d'achat du consommateur, que comprenons-nous faire avec 10,000 immigrants de plus par année, c'est le nombre que le prince Bernhard des Pays Bas a proposé d'envoyer tous les ans.
J'aimerais bien avoir une réponse là-dessus.
Pour terminer, disons que, dans un autre ordre d'idée que le prince Bernhard manque un peu de délicatesse en faisant des comparaisons sur la façon dont il a été reçu un peu partout, au cours de son voyage et surtout en le faisant aux journalistes, car après tout, qu'est-ce que le Canada doit au prince Bernhard? Il eut mieux fait de profiter de l'hospitalité que lui offraient les journalistes pour remercier sincèrement les pays qui l'ont reçu cordialement au cours de son récent voyage et qui ont bien pris soin de lui et de ses proches durant la dernière guerre.
R.-E. BELLEMAIRE

APPROBATION TANGIBLE

Cher monsieur Filion,
Ces jours-ci je vous écris pour féliciter les Syndicats catholiques, etc. Je voudrais toujours venir vous féliciter de vive voix, vous et votre journal, pour le magnifique travail accompli contre le vice organisé à Montréal. Bravo! Voilà du bon travail. M. Plante, quelle somme d'énergie vous y avez déployée, la fermeté, et surtout pas de balaïage. J'aime la parole franche, précise. M. Filion, vous pouvez dire à M. Filion, que les Canadiens français le tiennent en très haute estime; avec des chefs de cette trempe-là, nous les suivons, et sur cette question, il ne peut y avoir d'erreur. Encore une fois, mille félicitations à vous deux et vos collaborateurs.

Je le répète, vous êtes en première ligne au combat re "La

Crèche manque de foin", ceci toutefois ne me surprend plus. *Le Devoir* comprend son devoir et les financiers et autres. "Fais ce que dois", devise sublime, brille au sommet du flambeau de la liberté et de la conscience droite.

Je ne veux pas laisser finir cette lettre sans y ajouter mon chèque personnel de \$10 comme soutien à notre cher journal *Le Devoir*; c'est peu, j'aimerais faire beaucoup plus; cependant, vous êtes du calibre de ces gens qui comprennent, non pas à coup d'argent, mais selon le sentiment du cœur qui donne.

Courage, santé, que Dieu protège tous nos bons amis du *Devoir*.

Sincèrement vôtre,
L.-P. ROUTHIER.

POURQUOI LA FEMME RESTE DEBOUT

Cher Monsieur Filion,
Dans votre journal du 23 courant, une Dame qui doit être très distinguée et qui signe "Une Victime" se plaint amèrement du manque de courtoisie du "sex-fort", qui s'élève au-dessus du "sex-faible" debout dans les voitures de transport en commun. C'est un état de chose regrettable, et cette Dame a parfaitement raison.

Mais au lieu de déverser toute sa bile contre le sexe opposé au sien, elle aurait peut-être pu en garder une partie contre celles de son propre sexe dont elle est "victime", à mon humble avis.

C'est un fait que, de nos jours, la femme n'a pas la considération qu'elle devrait avoir dans le sens où l'on entend ici.

Quand je parle de "la femme" il n'est pas question "des femmes" en général, ni de Madame. Une telle ou une telle en particulier, mais plutôt d'une mentalité, d'un courant néfaste qui tend à se généraliser et qui fait perdre au "sex-faible" le respect et l'attention qu'il doit attendre du "sex-fort".

La femme veut porter le pantalon, elle veut aussi bien que l'homme, non seulement dans certains travaux ou amusements où cet habit est plus convenable que la robe, mais surtout au salon, sur la rue, et pourquoi pas à l'église avant longtemps; elle veut porter en public le "short", l'habit de plage, la robe-soliel sous prétexte d'hygiène physique au détriment de l'hygiène morale; elle veut fumer la cigarette comme l'homme, boire comme l'homme (nous ne prétendons pas toutefois justifier ce dernier de sa consommation); la femme aspire aux professions et aux emplois jadis réservés au "sex-fort"; elle aspire à tout, excepté à ce qu'elle devrait être: une femme dans le vrai sens du mot; une maman qui

BLOCS - NOTES

Notre régime municipal

Après le vote d'hier au Comité des bills privés du Conseil législatif, il n'est pas sûr que le référendum sur le mode d'administration municipale ait lieu le 23 octobre tel que décidé par l'Assemblée législative. Si le Conseil reconsidère sa décision et si la clause est maintenue selon la formule présentée par le premier ministre, ce référendum posera au Montréalais un étrange dilemme. Tout régime politique vaut dans une bonne mesure ce que valent les hommes qui l'incarnent, et dans le cas d'administrateurs élus, le choix de ce personnel dépend de l'opinion publique. Comme il n'existe guère d'opinion publique agissante à Montréal, les gouvernements peuvent faire impunément à peu près n'importe quoi; le cas le plus flagrant dans le moment c'est bien la situation révélée dans notre journal par M. Plante quant à la tolérance du vice commercialisé.

Sur le plan administratif, notre régime municipal attribue une autorité absolue à l'Exécutif; et cela peut donner un bon gouvernement quand les membres de l'Exécutif comprennent que leur rôle n'est pas exclusivement technique mais tout autant social. Des administrateurs compétents et éclairés, connaissant l'échelle des valeurs, auraient depuis longtemps attaqué avec énergie le problème aigu des taudis qui est la plaie no 1 de notre ville.

Sur le plan politique on peut dire que notre régime municipal est une supercherie. Car le Conseil de cent membres, qui est le corps démocratique et qui détient en théorie le pouvoir législatif, est absolument désarmé devant l'Exécutif qu'il nomme tous les trois ans; le Conseil n'exerce dans le gouvernement municipal qu'un contrôle illusoire et d'ailleurs exclusivement négatif. Ses pouvoirs

La cédule "B"

Il serait bien plus logique et démocratique que les Montréalais aient le choix entre le régime présent et un autre qui leur serait offert en termes précis, de sorte qu'ils pourraient exercer une option. Ce qui ne signifie pas que nous pourrions alors choisir un bon régime. Car l'histoire municipale nous offre le cas d'un référendum où la population dut opter pour un régime bien im-

L'ANNEE SAINTE, REVANCHE FAMILIALE

Non, mais... ce qu'il y a des hommes égoïstes... et que de pauvres femmes! Le croirez-vous, cet homme a 20 enfants!
Se figure-t-on les quolibets, railleries et reproches camouflés dont a été la cible, de 1914 à 1950, ce modeste père de famille, du quartier St-Sauveur à Québec, qui y a fait baptiser 20 enfants, en ce 20^e siècle?

Quel courage humain lui a-t-il fallu pour envisager la tâche alourdie chaque fois, de nourrir, vêtir, faire instruire et loger cette famille toujours grandissante. Catholiques convaincus, de tels parents savent le prix d'une âme et ont toujours la leur en sécurité!

Un modeste agent d'assurances, père de cette nombreuse famille, est parti récemment pour Rome. L'ont incité à faire ce pèlerinage les deux raisons suivantes: sentiment de piété filiale pour le Pape et témoignage probant d'apostolat familial.

Voilà le Pape et Rome! Quelle émotion, quel bouleversement à l'esprit incertain de voir le Souverain Pontife, Vicaire du Christ sur la terre. "Le Pape n'a pas invité que les riches... un pèlerinage à Ste-Anne de Beaupré, au Cap-de-la-Madeleine ou à l'Oratoire de Montréal, ça dérange toujours un budget de famille ouvrière... Une fois dans la vie, répondez à l'appel du Pape, c'est encore un plus grand dévouement. Mais quelle bénédiction pour la famille qui envoie son

représentant! Aller prier dans les Catacombes, au Colisée, quelle source de grâces pour cette famille!"
Apostolat familial! Se payer une telle randonnée, après avoir fait baptiser 20 enfants, quelle belle réplique à ceux qui empêchent la famille!

"Quelle revanche pour les quolibets, railleries et reproches camouflés que m'ont valu chaque cérémonie de baptême, chaque allusion à mes charges de famille! Quelle revanche pour la foi en la grandeur et la beauté de la procréation! Pour l'espérance en la Providence qui pourvoit à la santé et au revenu, pour l'amour respectueux du Pape, de l'Eglise, du Grand Maître!"

La pensée d'aller à Lourdes surtout le faisait pleurer chaque fois. En ce siècle de matérialisme, quelles leçons nous donne ce modeste, ce convaincu! Quel sens des vraies valeurs, en notre époque de lâcheté!

Car ne l'oubliez pas, cet homme devra reprendre sa vie quotidienne de labeur. Son avenir n'est pas assuré... sa famille a encore besoin de son salaire... il a encore 17 enfants bien vivants, dont 7 au foyer paternel, le bébé n'ayant que 4 ans.

Un ADMIRATEUR.

P.S.— Ses supérieurs vous diraient qu'il y a peu d'années au point de vue national, il a posé un geste d'aussi intense conviction.

L'ACTUALITE

Un célibataire et l'éducation

— On a pris à l'éducation moderne ce qu'elle a de moins bon; un apparent laisser-aller, de la facilité, des libertés extrêmes. Mais on ne retient pas ses exigences, beaucoup plus lourdes qu'avec les méthodes anciennes.

C'est un voisin qui me tient ces propos. Il se rend en ville et me donne un lift. Et par-dessus le marché, une conférence.

Observez, continue-t-il, une mère d'aujourd'hui, celle qui est "à la page". Elle laisse ses enfants manger ce qu'ils veulent, se coucher à l'heure qui leur plaît, travailler comme ils l'entendent — par exemple en écoutant un programme de radio. Et puis c'est le cinéma deux ou trois fois par semaine — parce qu'autrement, dit-elle, l'enfant s'y rendrait en cachette ou bien il ferait du truquage... Et puis ce sont les comics à peu près quotidiens.

Je tente de répliquer à mon voisin, avocat et célibataire, qu'il simplifie et généralise. Mais avec lui, les conversations sont des monologues. Il poursuit donc:

— L'éducation moderne, la meilleure, a raison de laisser plus de liberté, d'initiative, de responsabilités. Notes qu'elle suppose une présence continue de l'éducateur, qui impose moins et inspire davantage. Mais de là à cette mollesse universelle qui se répand, il y a un fossé, que franchissent 95 p. c. des parents. Au mieux, nous aurons de braves jeunes, ayant des notions vagues sur tout, mais des précisions sur rien; de gentils caractères, pas de femmes ou d'hommes à poigne. Evincer l'effort, c'est

P. S.

Erratum

Une erreur de correction sur la galette a déformé hier le sens du cinquième paragraphe de notre bloc sur Alphonse Desjardins (Un autre héros). Il fallait lire:

Cette histoire est réconfortante aussi, car on y voit des hommes de tous les groupes s'associer autour de ce modeste, lui apporter le concours de leur science, de leur expérience et de leur bonne volonté.

Un autre héros.

— On a pris à l'éducation moderne ce qu'elle a de moins bon; un apparent laisser-aller, de la facilité, des libertés extrêmes. Mais on ne retient pas ses exigences, beaucoup plus lourdes qu'avec les méthodes anciennes.

C'est un voisin qui me tient ces propos. Il se rend en ville et me donne un lift. Et par-dessus le marché, une conférence.

Observez, continue-t-il, une mère d'aujourd'hui, celle qui est "à la page". Elle laisse ses enfants manger ce qu'ils veulent, se coucher à l'heure qui leur plaît, travailler comme ils l'entendent — par exemple en écoutant un programme de radio. Et puis c'est le cinéma deux ou trois fois par semaine — parce qu'autrement, dit-elle, l'enfant s'y rendrait en cachette ou bien il ferait du truquage... Et puis ce sont les comics à peu près quotidiens.

Je tente de répliquer à mon voisin, avocat et célibataire, qu'il simplifie et généralise. Mais avec lui, les conversations sont des monologues. Il poursuit donc:

— L'éducation moderne, la meilleure, a raison de laisser plus de liberté, d'initiative, de responsabilités. Notes qu'elle suppose une présence continue de l'éducateur, qui impose moins et inspire davantage. Mais de là à cette mollesse universelle qui se répand, il y a un fossé, que franchissent 95 p. c. des parents. Au mieux, nous aurons de braves jeunes, ayant des notions vagues sur tout, mais des précisions sur rien; de gentils caractères, pas de femmes ou d'hommes à poigne. Evincer l'effort, c'est

renvier toute formation, aussi bien intellectuelle que morale. Il s'échauffe en parlant, mon voisin. Il répand ses sarcasmes sur tel père de famille, qui livre sa maison au sac de ses trois garçons; sur tel autre qui bannit les punitions, par principe.

A ce moment, nous sommes au coin des rues Laurier et Chemin Sainte-Catherine, là où il faut attendre qu'une flèche verte indique que la voie est libre.

Plus de punitions, grommelle-t-il. Vous voyez ça? Des anges, ils croient avoir affaire à des anges. Et il ajoute sur le ton de la confidence:

— Je ne suis pas anarchiste, vous le savez, Candide. Avocat, je devrais avoir le sens de la loi et du règlement. Eh bien! si l'on avait pas de sanctions, je serais, comme les autres, tout le temps en train de violer les règlements de la circulation.

La flèche apparaît. Nous repartons.

— Vous avez vu avec quelle fidélité admirable je viens d'obéir au feu rouge? A celui-ci en particulier? Ne vous faites pas d'illusion. Ce n'est pas parce que je respecte l'ordre et les lois. Non. C'est parce que j'ai été puni, j'ai reçu moralement une bonne paire de claques...

Un matin, il paraît que j'ai négligé d'attendre la flèche. Notes bien! j'ai dit "il paraît". Moi, j'ai la conviction contraire. Néanmoins, on m'a adressé une sommation. J'ai comparu devant le recorder, avec le sentiment de l'innocence

CANDIDE

La renaissance de nos arts domestiques

Dans sa causerie radiophonique du 26 mars, M. Paul Gouin, conseiller technique auprès du conseil exécutif de la province de Québec, a tenu à souligner l'éclatant succès que la renaissance de nos arts domestiques nous a permis de remporter dernièrement dans la capitale du Canada. Tous les journaux de l'Ontario et du Québec ont été unanimes à louer en termes dithyrambiques, l'exposition que l'Office provincial de l'artisanat et de la petite industrie a tenu au Château Laurier, à Ottawa, durant la semaine du 6 mars, en collaboration avec la Fédération des Chambres de commerce cadettes. Voici quelques titres, quelques manchettes de journaux cueillis au hasard: "Un coup d'état publicitaire pour les artisans du Québec", "Véritable révélation de nos métiers d'art", "Réussite sans précédent", "Triomphe de l'artisanat canadien-français".

Nous devons nous réjouir de ce triomphe mais nous devons aussi en tirer une leçon. Nos arts domestiques constituent l'une des particularités de notre visage français. S'ils ont été pour le public ontarien "un coup de foudre", cela est dû sans doute en grande partie à la perfection, au talent de nos artisans mais cela est dû aussi au fait que notre artisanat renferme ce quelque chose de neuf, de différent, de pittoresque, dont M. Gouin nous a si souvent parlé.

Il y a vingt ans, nos arts domestiques étaient sur le point de s'éteindre, de disparaître complètement. Il a fallu vingt ans de prédication, d'efforts, de sacrifices, pour assurer leur survie. Le triomphe d'Ottawa nous fait comprendre, de façon saisissante, la lourde perte qu'aurait été pour nous la disparition de notre artisanat. Or cet artisanat ne constitue, comme nous l'avons dit tantôt, que l'une des particularités de notre visage français, particularité qui, pour la plupart, sont en voie elles aussi, de s'éteindre, de disparaître complètement. Notre architecture, notre mobilier, nos trésors artistiques du passé, notre folklore, nos traditions et coutumes, sont aujourd'hui menacés comme l'artisanat. Tâchons donc, à l'avenir, de ne pas laisser à l'abandon ce qui nous a valu tant de succès dans le passé, notre folklore, nos traditions et coutumes, sont aujourd'hui menacés comme l'artisanat. Tâchons donc, à l'avenir, de ne pas laisser à l'abandon ce qui nous a valu tant de succès dans le passé, notre folklore, nos traditions et coutumes, sont aujourd'hui menacés comme l'artisanat. Tâchons donc, à l'avenir, de ne pas laisser à l'abandon ce qui nous a valu tant de succès dans le passé, notre folklore, nos traditions et coutumes, sont aujourd'hui menacés comme l'artisanat.

LE PAPA DE LA MARIÉE

Quand la Jeune-fille-à-mariier s'engage sur le long sentier qui aboutit à l'autel, qu'advient-il du système nerveux... et du carnet de chèques de son "petit papa chéri"? L'humoriste Edward Streeter nous le révèle en des pages décapitantes, dans le numéro d'avril de **SELECTION**. Vous vous amusez ferme en lisant cette version condensée d'un des ouvrages qui connaissent actuellement le plus de succès auprès du public nord-américain.

En tout, une trentaine d'articles passionnants et profitables, tirés des meilleures publications du monde.

Achetez le numéro d'avril!

Selection
du Reader's Digest
216 pages 25¢

LA VIE EN NOIR

Par Stevens



"Embrasse-moi, Alphonse, et va mettre du charbon dans la fournaise."

Chauffez votre maison à l'huile et ne vous inquiétez plus au sujet de l'entretien de votre fournaise. Un contrat de l'Imperial Oil, avec service de livraison régi par la température, vous assure confort, commodité et propriété au simple toucher d'un commutateur. Le brûleur à l'huile Esso offre, au point de vue de l'économie du combustible, des avantages que ne possède aucun autre brûleur. Renseignez-vous au sujet de notre mode de paiement par versements différés.

IMPERIAL OIL LIMITED



Nouveau wagon médical pour le C.N.R.

Un nouveau wagon médical qui portera à quatre le nombre de wagons médicaux circulant sur les lignes du Canadien National a été mis en service, hier soir, par le Canadien National. Destiné à faire bénéficier les employés du réseau national de la médecine préventive sur ses quelque 24.100 milles de voies, cette nouvelle clinique mobile est équipée des machines et instruments d'examen les plus modernes.

Le nouveau wagon qui servira à la fois de bureau et de maison au Dr W.-E. Thompson, de Saint-Jean N.B., prendra environ deux ans à compléter son circuit. Divisé en trois sections, le wagon comprend une salle d'attente pour les patients, un vivier-salle à manger combiné, une cuisine et une chambre de bain, et une salle d'examen.

Dans la salle d'examen se trouvent un cabinet de toilette, une table d'examen, des instruments médicaux, un cabinet de médecine, un bureau, des fauteuils et une table recouverte d'une vitre pour servir aux analyses.

Tous les chefs de trains, mécaniciens, serre-freins, chauffeurs, etc., y compris les équipes de trains et de gares du Canadien National, doivent subir périodiquement des examens médicaux.

Ce service a été inauguré en 1936 avec trois wagons médicaux. Un quatrième fut ajouté en 1938 et un cinquième en 1947. L'un des premiers wagons mis en service, depuis l'inauguration du service, les wagons ont parcouru plus de 100.000 milles. Un wagon couvre les provinces maritimes, Québec, et les lignes de la compagnie en Nouvelle-Angleterre.

Un second visite le sud de l'Ontario et les lignes du Grand Trunk vers les États-Unis. Le troisième circule dans le nord de l'Ontario et au Manitoba, et le quatrième les provinces de l'Ouest.

Travail très lent à la Commission des Transports

Etude des relations financières qui existent entre la Cie Bell et la Cie Northern Electric

Ottawa, 31. (C.P.) — Les membres de la Commission des transports continuent toujours d'entendre les arguments qu'ont à présenter les représentants de la Cie Bell Téléphone du Canada en faveur de l'augmentation des taux demandés. Le travail de la commission se poursuit lentement alors que l'examen des chiffres et des renseignements donnés par la Cie Bell donnent lieu à de longues discussions entre les représentants de la compagnie et ceux des provinces.

Hier, le directeur de la commission a décidé d'interrompre l'interrogatoire que les avocats, représentants de plusieurs villes, faisaient subir à M. Thomas W. Eadie, vice-président en charge des opérations de la compagnie. Toutefois, il a été décidé que l'examen des arguments et l'interrogatoire suivraient toujours dans la mesure où sera possible le passage des témoins devant la commission. Plus tard dans la journée, M. Claude Prévoost représentant de la ville de Montréal, n'a pas voulu admettre l'évidence de la preuve faite par M. Theodore S. Welsman, à l'effet que la Cie Northern Electric vend l'équipement nécessaire à la compagnie Bell à des prix sensiblement inférieurs à ceux demandés sur le marché. M. Welsman a voulu indiquer devant la commission que les transactions effectuées entre les deux compagnies étaient très avantageuses pour Bell Téléphone.

Toutefois, les représentants de plusieurs cités ont contesté l'évidence du témoignage donné par M. Welsman en affirmant que ce dernier n'avait aucunement prouvé que la Cie Northern Electric vendait ses produits meilleur marché à la Cie Bell.

Les avions à réaction au service des postes

Le ministre des Postes a annoncé aujourd'hui qu'il avait autorisé le transport d'envois philatéliques lors de la première envolée internationale par un avion canadien à réaction. L'appareil décollera de Toronto, Ontario, le 13 avril pour l'aéroport Idlewild, de New-York. Des cachets seront apposés sur les plus transportés lors de cette première envolée officielle.

Les plus devront être adressés au complet tout comme les lettres ordinaires, et porter au recto les nom et adresse du destinataire définitif. On devra cacheter les enveloppes après y avoir inséré un carton protecteur. Elles devront être envoyées au maître de poste de Toronto, Ontario, dans une enveloppe extérieure portant, clairement indiquée, l'inscription "plus de la première envolée". Elles devront parvenir au maître de poste à Toronto au plus tard le 13 avril 1950.

Les plus devront porter des timbres canadiens au tarif normal de la poste aérienne applicable à l'adresse de destination. Un droit de 10 cents sera perçu en sus du port régulier et devra être envoyé au maître de poste de Toronto avec les plus.

Terre-Neuve aura sa fête le 24 juin

St-Jean, T.-N. 31. (C.P.) — A une réunion conjointe, les "service clubs" de St-Jean de Terre-Neuve ont établi les plans provisoires de la célébration, au 24 juin, d'une fête provinciale commémorant la découverte de leur île par Jean Cabot en 1497. Les premiers ministres des 9 autres provinces seront invités à venir participer à cette fête de la plus nouvelle province canadienne.

Pas un sou à l'Angleterre si elle laisse l'Irlande divisée

Les représentants républicains font admettre par surprise cette clause dans les crédits du Plan Marshall — Elle n'est toutefois pas encore définitive

Ile française qui se proclame "terre mondiale"

Paris, 31. (Reuter) — Une petite île sise au large des côtes de la Bretagne, celle de Sein, vient de se rallier tout entière au mouvement de "citoyenneté mondiale" lancé l'an dernier à Paris par l'ex-sujet américain Garry Davis. Une déclaration signée par le maire et les conseillers municipaux de l'île inscrit tous ses 1328 habitants sur le registre ouvert par les partisans de Davis. Les autorités de Sein prennent toutefois soin de rappeler qu'elles ne brisent pas pour cela les liens avec la France.

L'île de Sein présente cette particularité que la population y est exempte de taxes depuis les jours de Louis XV qui avait compté à sa vie particulièrement rude. L'Atlantique en effet se montre fréquemment orageux en cette région et le terrain rocaillieux de l'île ne peut guère aider à nourrir les pêcheurs qui l'habitent.

L'été dernier, le gouvernement français avait bien tenté d'y percevoir des impôts, vu que certaines industries profitaient de l'exemption pour aller établir leur siège en cette île. Mais une grève de la population força Paris à changer d'idée et à maintenir cette exemption.

La déclaration des autorités de Sein demande à toutes les autres villes et îles du monde de suivre son exemple, toutes devant être intéressées à aider à prévenir un nouveau conflit mondial qui causerait peut-être la disparition définitive de l'humanité.

La même déclaration se prononce en faveur du projet de Davis

Washington, 31. (A.P.) — Le bloc des membres d'ascendance irlandaise à la Chambre américaine des représentants a réussi à faire inclure, dans le bill des crédits du Plan Marshall, une clause qui supprime toute aide économique des États-Unis à la Grande-Bretagne aussi longtemps que les deux moitiés de l'Irlande demeureront politiquement séparées et l'une d'elles rattachée à Londres.

L'adoption de cette clause n'est toutefois que provisoire; et l'on ne croit pas qu'elle soit conservée quand la Chambre prendra le vote final sur l'ensemble du bill. Mais elle n'en a pas moins pris l'administration démocratique par surprise. Les leaders ministériels se sont empressés de réclamer l'ajournement et de rallier leurs forces pour faire renverser ce vote de 99 voix contre 66.

Le régime Truman assure, par ailleurs, qu'il est beaucoup plus inquiet d'une autre clause proposée, qui obligerait de puiser au moins \$1.000.000.000 des crédits demandés dans les surplus américains de produits agricoles. Cette clause a aussi été ratifiée provisoirement, par 119 voix contre 107.

Entre temps, l'opposition républicaine prépare un nouvel assaut visant à réduire de \$150.000.000 le montant de \$3.372.450.000 réclamé par les administrateurs du Plan Marshall. Les républicains cherchent aussi à faire repousser un projet de crédits pour une aide technique de Washington aux contrées industrielles arriérées du globe, ce qui comprend diverses colonies de la Grande-Bretagne, de la France et d'autres États européens en Afrique et en Asie.

d'un parlement mondial unique comptant autant de députés que notre globe renferme de millions d'habitants.



M. RAYMOND DUPUIS, ci-dessus, président de la Chambre de commerce de Montréal, est un des conseillers honoraires de l'Exposition industrielle et commerciale du Jeune Commerce, qui aura lieu du 3 au 6 mai prochain, au Manège militaire de la rue Craig. Les autres conseillers honoraires sont MM. Hartland de M. Melson, Charles E. Préfontaine, Gérard Ryan, président de la Chambre de commerce internationale, Edgar Genest, président honoraire de la Chambre cadette, et Guy Forget, président de la Chambre cadette.

Un individu vole la somme de \$100 dans un magasin

M. J. Hausberg, propriétaire du magasin "Le National", établissement de confections pour hommes situé à 1651 est, rue Sainte-Catherine, se préparait à fermer ses portes quand, vers 6 h. 40, mercredi, un individu, dans la quarantaine, fit irruption. Ce dernier, pointant un revolver dans la direction de M. Hausberg et de son commis M. Bill Berlin, les obligea à se tourner face contre mur, ouvrit lui-même le tiroir-caisse et s'empara d'une somme de \$100 en billets de banque.

L'individu prit aussitôt la fuite en demandant à ses victimes de ne point bouger avant un quart d'heure.

La Sûreté poursuit une enquête active autour de ce vol.

Ville Jacques-Cartier demande des pouvoirs spéciaux à la Législature

M. Redmond Roche demande qu'on enraye la spéculation

Québec, 31. (D.N.C.) — "Nous savons que vous avez chez vous un grave problème d'aqueduc et d'écoles; nous nous en occupons." Voilà ce qu'a déclaré mercredi le premier ministre de la province, l'hon. Maurice Duplessis, aux représentants de Ville Jacques-Cartier, venus à Québec présenter un projet de loi demandant certains pouvoirs spéciaux.

Le premier ministre a fait allusion à l'excellent travail du député de cet endroit, M. Redmond Roche, qui, dit-il, "a fait de multiples voyages dans la capitale pour s'occuper de vos intérêts. Quand nous réglerons définitivement votre problème vous devrez un fier merci à votre député."

M. Duplessis a dit que des ingénieurs du gouvernement se sont rendus à Ville Jacques-Cartier et qu'ils sont à dresser des plans pour résoudre le problème de l'aqueduc. "Il y aurait peut-être moyen, dit-il, de raccorder ensemble les aqueducs de plusieurs villes qui sont voisines dans cette région. Elles souffrent toutes plus ou moins de manque d'eau et nous pourrions apporter une solution d'ensemble."

Le député de Chambly, M. Roche, profite de l'occasion pour protester contre la spéculation qui s'est faite dans la vente des terrains à Ville Jacques-Cartier. "Des spéculateurs ont exploité une situation difficile, dit-il. Ils ont tiré profit de tout et de tous."

Il a demandé au gouvernement de mettre fin à cette exploitation, qui remonte aussi loin qu'à 1910.

Par son bill, Ville Jacques-Cartier a changé la date de ses élections, ainsi que les heures de votation. Elle a aussi obtenu des dispositions spéciales pour forcer ceux qui subdivisent des terres en lots à déposer un plan de telle subdivision, ainsi que le droit d'imposer certaines taxes d'améliorations locales.

Le maire de cette ville, M. René Prévoost, a remercié le premier ministre. "J'espère, dit-il, que le gou-

40e anniversaire de l'arrivée des RR. FF. Maristes à Champagnat

Dimanche, le 30 avril, l'Amicale mariste Champagnat soulignera de façon toute particulière, le quarantenaire de l'arrivée des Frères Maristes à l'école Champagnat, 810 est, rue Laurier.

Des citoyens éminents, anciens élèves nous ont assuré du concours de leur présence pour cette occasion.

Actuellement plusieurs anciens travaillent pour faire de cette fête un vrai succès.

Tous les anciens élèves qui n'auraient pas reçu de nouvelles de leur Alma Mater, sont priés d'envoyer leurs noms et adresses au Rév. Frère Hervé, 5050, rue Saint-Amand.

Voici brièvement le programme du 30 avril. Qu'on le dise aux anciens camarades:

9 h. 30, ralliement et défilé vers l'église.
10 h., grand-messe suivie de la photo.
12 h. 15, banquet dans la salle de l'école.

2 h. 30, attractions dans la cour.

8 h., concert.

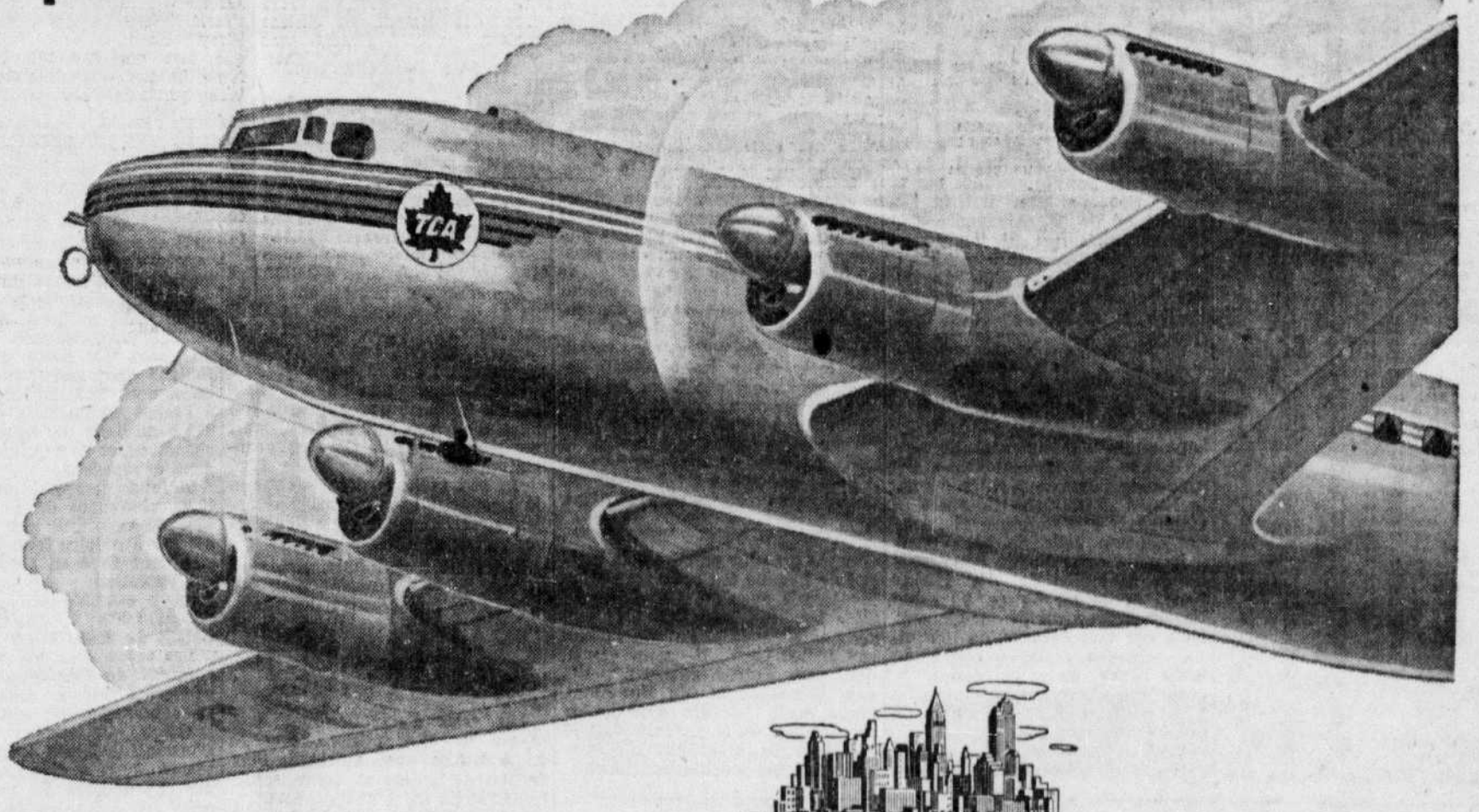
Les dames seront les bienvenues l'après-midi et le soir.

On peut se procurer des billets du banquet en s'adressant au Frère Hervé, P.L. 3598, ou à M. Hervé Labelle, D.O. 3110.

Les anciens de Champagnat sont aussi invités à une réunion qu'on pourrait appeler premier contact avant les fêtes. Cette soirée aura lieu au soubséminaire de l'église Saint-Denis, demain soir, le 30 mars, à 8 h. 30.

vernement continuera à nous aider et qu'il règlera notre problème d'aqueduc et d'écoles."

A compter du 1er avril



Allez à New York par TCA

ENVOLEES RAPIDES - ULTRA-CONFORTABLES

105 minutes seulement, à bord d'un quadrimoteur "NORTH STAR"

cabines à pression rétablie... haute altitude
(à l'abri du mauvais temps)

Vous arriverez à New-York frais et dispos — en 105 minutes seulement ! Envoyées sans escale, à une altitude qui met l'avion à l'abri du mauvais temps.



Vous voyagerez à bord des mêmes paquebots aériens qui servent aux envolées transatlantiques d'Air-Canada... et le service est tout aussi impeccable. Atmosphère de détente et de confort parfaits... délicieux repas servis (gratuitement) à heures régulières.

RESERVEZ VOS PLACES SANS TARDER !

Renseignez-vous au sujet des prix d'excursions durant la semaine

TRANS-CANADA

LIGNES TRANSATLANTIQUES, INTERNATIONALES, TRANSCONTINENTALES

Air Lines

3 envolées par jour

Départ de Montréal Arrivée à New-York

AVANT-MIDI 7.30 a.m. 9.15 a.m.

APRES-MIDI 12.45 p.m. 2.30 p.m.

SOIR 6.30 p.m. 8.15 p.m.

Repas chauds, gratuits, au cours des envolées ci-dessus.

Au retour, l'avion quitte NEW-YORK à 10.05 a.m., 3.20 p.m. et 9.05 p.m. (heure normale)

Adressez-vous à une agence de voyages ou au bureau d'Air-Canada.

Terminals des lignes aériennes, coin des rues Université et Dorchester, aussi: rez-de-chaussée, Hôtel Mt-Royal.

Pour réserver des places, composez PL. 2971

Services "AIRCARGO" des plus complets.



Le Détroit a gagné la deuxième joute de la série

Les champions ont vaincu les Leafs de Toronto, 3-1

Les hommes de Tommy Ivan ont pu égaliser les chances dans la série semi-finale de la coupe Stanley — Couture a remplacé Gordie Howe — Joute très rude

Détroit, 31. — Les Ailes rouges de Détroit étaient privées des services de Gordie Howe pour la joute d'hier soir, la deuxième de la série semi-finale de la coupe Stanley, mais les porte-couleurs de Tommy Ivan ont semblé batailler plus énergiquement qu'à l'ordinaire et cela dans le but de vaincre les Leafs de Toronto et d'égaliser les chances dans cette importante série qui décidera du droit de rencontrer le gagnant de la série Canadien-Rangers.

Gerry Couture remplaçait l'ailier droit de Détroit, qui est actuellement hospitalisé à la suite des blessures reçues mardi soir dernier et disons que la première ligne des champions a fait un excellent travail et que leurs efforts ne furent pas vains puisque le club local a décroché la victoire par le compte de 3 à 1 pour égaliser les chances.

La joute d'hier n'a été marquée d'aucun sérieux accident, mais elle fut très rude. L'arbitre Keeling a été forcé de décerner 18 punitions dont des majeures à Thompson et Reize.

Le Détroit a non seulement réussi à égaliser les chances de la série, mais les joueurs du club ont gagné avant la partie, que Howe se retirait rapidement de ses blessures. Le médecin des Ailes rouges a même déclaré que cet ailier droit était assuré de revenir au jeu l'an prochain.

Sid Abel, Joe Carveth et Red Kelly ont été les champions du Détroit, tandis que Mackell a privé l'un des joueurs de Toronto, malgré la défaite de son club.

Hier soir, l'un des joueurs de Détroit a brillé d'un vif éclat dans ses filets. Il a perdu son blanchissage au début de la 3e période lorsqu'il fut déjoué par Fleming Mackell.

Le Détroit a affiché une meilleure tenue que les Leafs durant la première période pour prendre une avance de 2 à 0. Après que Broda eut volé plusieurs buts à ses adversaires, dont un à Lindsay, Red Kelly a finalement réussi à ouvrir le pointage au bout de 9 minutes du jeu lorsqu'il a pris le gros cerbère du Toronto en défaut sur un lancer de vingt pieds. Ted Kennedy a ensuite perdu une belle chance

La sixième éliminatoire

Les aspirants aux championnats des Golden Gloves participent à la séance de ce soir à Rosemont

Le sixième tournoi éliminatoire des Golden Gloves 1950 sera présenté ce soir, au club athlétique C.P.R.A.A. situé sur la 11e avenue, Rosemont. Onze combats seront disputés. Le premier match commencera à 8 h. 30.

Le programme comprend neuf rencontres, classe novice, et deux autres de la classe ouverte. Les combats de cette dernière classe sont de cinq rondes chacun, en comparaison de trois assauts pour ceux de la classe novice.

Jean-Charles Lauzon et Pierre Lauzon, deux anciens pugilistes de Valleyfield, qui appartiennent maintenant au club athlétique des Grenadiers Guards, se battront dans la classe ouverte. Jean-Charles sera opposé à Roger Lefebvre, du National, tandis que Pierre tentera de remporter la victoire aux dépens de Léo Montmarquette, du club 79e batterie.

Pierre Lauzon a remporté le championnat poids mi-moyen l'an dernier, quand Johnny Ravenda a été victime d'une profonde coupure à un oeil dans les rencontres finales. Même s'il est reconnu comme un redoutable coqneur, Pierre Lauzon aura la tâche difficile contre Montmarquette, qui est un boxeur expérimenté.

112 lbs — Claude Cournoyer, Square, vs Gabriele Pallotti, Lions Boys Club;

112 lbs — Roger Martel, Drummondville, vs Eddy Beaudet, U.S.;

118 lbs — John L. Sullivan, Westmount, vs George Blanchard, U.S.

123 lbs — Marcel Lucas, St-Jérôme, vs Marcel Brunet, C.P.R.A.A.

126 lbs — Yves Bouthillier, Drummondville, vs Jacques Daoust, Chambray;

135 lbs — Yvon Madore, Chambray, vs Victor Owen, C.P.R.A.A.

147 lbs — Alphonse Ouellette, St-Jérôme, vs Jean-Paul Guay, Chambray;

160 lbs — Pte. André Aubin, G.G., vs Ken Grogan, C.P.R.A.A.

Poids-lourds — Axel Lacharité, Drummondville, vs Eddie Smith, Central Y.

Classe Novice — 3 rondes

Classe ouverte

135 lbs — Jean-Charles Lauzon, G.G., vs Roger Lefebvre, National;

147 lbs — Pierre Lauzon, G.G., vs Léo Montmarquette, 79e Batterie.

Le prochain tournoi éliminatoire aura lieu le 6 avril au manège militaire R.M.R. situé au No 4265 Ste-Catherine, ouest, Westmount.

LES DEUX CLUBS SONT EGaux

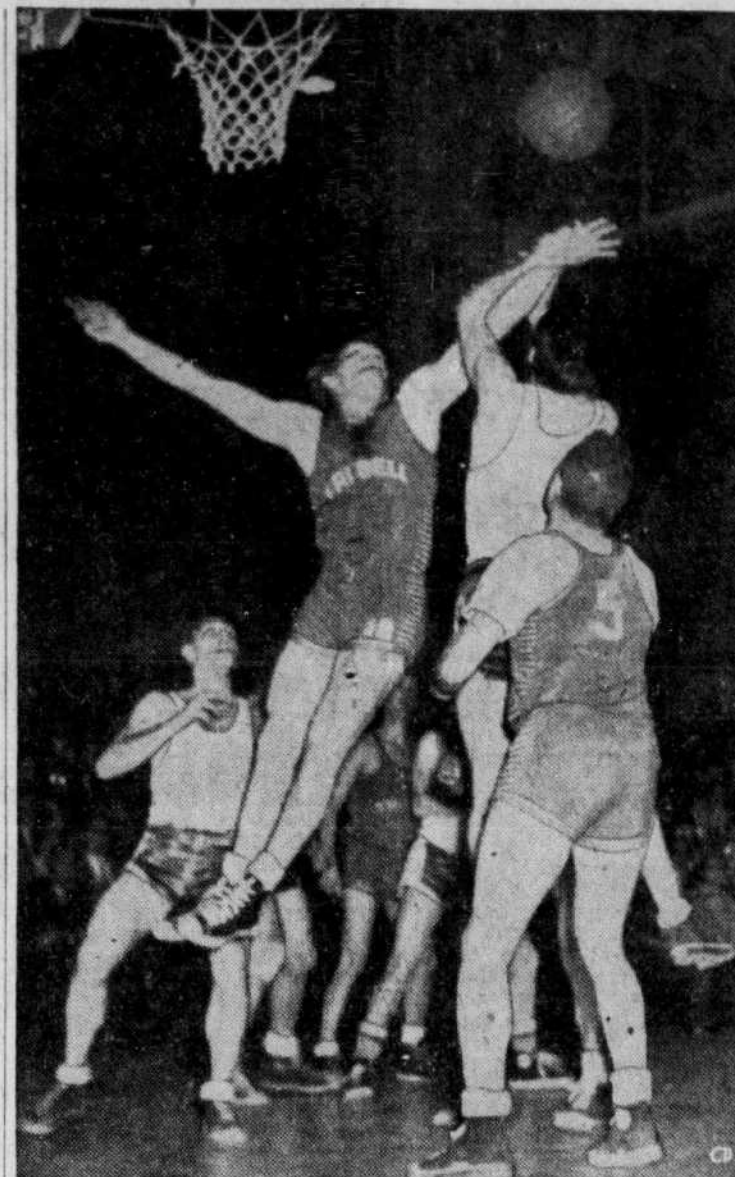
L'Abord-à-Plouffe a défait le Parc Extension par 6 à 3, hier, à l'arena Saint-Laurent pour ainsi égaliser les chances de la série finale pour le championnat de la ligue provinciale à 2.2. La cinquième et dernière joute aura probablement lieu d'ici dimanche. Cependant le Parc Extension désire qu'elle ait lieu à Verdun, tandis que l'Abord-à-Plouffe insiste pour qu'elle soit présentée à Saint-Laurent. Si les deux clubs ne parviennent pas à s'entendre rapidement il se peut que le champion soit forcé de se retirer des éliminatoires de la Q.A.H.A., qui désire déclarer un champion chez les intermédiaires A dans l'Est du pays cette année.

Jos Petit a été l'étoile des vainqueurs avec 2 buts, hier, Adams, Ménard, Lapierre et Pickock ont été les autres compteurs. Maher a compté 2 buts et Ramsay a réussi l'autre pour le Parc Extension.

Dans les séries de 1945, le plus grand nombre de personnes, 247, 805, ont assisté aux parties de la série, au nombre de 20. La partie la plus tardive dans les séries de la coupe a été celle du 22 avril 1945, alors que le Toronto a vaincu le Detroit, à Detroit.

Il s'agit de la 20e participation aux séries de la coupe Stanley pour Dick Irvin comme instructeur, cap Day et le gérant Connie Smythe du Toronto recherchent une 7e conquête de la coupe comme instructeur et gérant respectivement. Irvin a été l'instructeur de trois vainqueurs de la coupe Stanley, une fois avec le Toronto et deux fois avec le Canadien. Pour Tommy Ivan de Detroit, c'est la 3e participation de suite aux séries de la coupe. Lynn Patrick en est à ses débuts comme instructeur dans les séries de la coupe. Toe Blake, du Canadien, dans les séries contre le Toronto et le Chicago, a obtenu plus de points que tout autre dans l'histoire moderne avec 18 dont 7 buts en 9 parties. Maurice Richard du Canadien a compté le plus de buts dans les séries, soit 12, en 9 parties, en 1944. Elmer Lach, au centre avec Richard et Blake du Canadien, en 1944, détient le record pour le plus de points dans une partie des séries. Richard a compté 5 buts et Blake a obtenu 5 assistances, le 23 mars 1944, alors que le Canadien a défait le Toronto par 5 à 1. Bush, joueur de défense du Detroit, a compté une fois et obtenu 4 assistances dans la victoire de son club contre le Toronto, le 8 avril 1942. Frank McCool du Toronto et Dave Kerr des Rangers détiennent le record pour les blanchissages dans les séries, avec 4, en 1945 et en 1937. Maurice Richard a plus de points à son actif que tout autre dans les séries de la coupe de cette année, avec 33 buts et 17 assistances. Lach suit avec 14 buts et 31 assistances.

Des réguliers des quatre clubs inscrits dans les séries de cette année, tous ont de l'expérience dans les classiques à l'exception de Johnny McCormack du Toronto, de Steve Black du Detroit, de Calum MacKay et de Bert Hirschfeld du Canadien, et de Gus Kyle, Pennit Lund et Jackie McLeod ainsi que d'Al Stanley et Ed Siowinski des Rangers.



LES CHAMPIONS DE L'EST — Les Bleus du Y.M.H.A. de Montréal ont remporté le championnat de l'Est du Canada au ballon-pain après avoir triomphé des Tri-Bells de Toronto en deux joutes consécutives. Cette photographie fut prise lors de la première joute de la série finale et montre Benny Lands (7), des Bleus, qui commet une infraction en tentant de prendre le retour du ballon après un lancer de Glen Pettinger (19), de Toronto. On voit également Max Grossman (5), du club Torontois, et Doodie Bloomfield (8), de l'équipe montréalaise. (Photo P.C.)

Adrien, Lionel et Paul à l'affiche

Ces trois frères Baillargeon participent à un match par équipes lundi soir au St-Jacques contre Christie, Madison et Le-grand

La finale de deux de trois de la séance de lutte de lundi au marché St-Jacques, promet d'éclipser toutes les autres offertes à date. En effet ce match qui sera par équipes de trois, permettra à Paul Baillargeon le meilleur des six frères, de faire ses débuts au St-Jacques. Il formera une équipe avec Adrien et Lionel et ils se seront opposés à Harry Watson, Jos "Killer" Christie et Arthur Le-grand.

L'organisation de cette finale a été des plus difficiles et le promoteur Ray Lamontagne a dû garantir une importante bourse pour la bécasse, Paul Baillargeon exigeait un fort montant et il en était ainsi de Christie qui viendrait de Toledo, Ohio, spécialement pour cette rencontre. Le rude Harry Madison qui avait lancé un défi à Paul Baillargeon, après que ce dernier l'eût mis hors de combat à la fin du match de la semaine dernière, aura donc tout de même la chance de faire face à son nouveau rival.

Deuxième joute ici demain soir

Les joueurs du Canadien sont de retour en notre ville et les hommes de Dick Irvin attendent maintenant le moment de sauter sur la glace pour engager la lutte contre les Rangers de New-York, qui ont gagné la première joute de la série mercredi soir dernier dans la métropole américaine.

Les New-Yorkais ont vaincu le Tricolore par 3 à 1 lors de la joute initiale mais cet échec n'a nullement découragé les porte-couleurs du gérant général Frank Selke car dans la joute qui marquera l'ouverture de la série de quatre de sept le Bleu Blanc Rouge était privé des services de Billy Reay et de Hal Laycoe, qui étaient sur la liste des blessés et ce n'est pas encore certain que ces deux équipiers pourront reprendre leurs postes samedi soir alors qu'aura lieu la deuxième partie au Forum.

Le gérant Frank Selke n'a offert aucune excuse pour l'échec subi mercredi soir au Garden car il reconnaît que ses hommes n'ont pas mérité un meilleur sort mais il espère que ses porte-couleurs seront plus agressifs demain et buts et 20 assistances pour 42 points. Le plus grand nombre de buts dans une partie de la coupe a été de 13 et c'est arrivé 2 fois, le 7 avril 1936, dans une victoire de 9 à 4 du Detroit sur le Toronto, et le 29 mars 1945, dans un gain du Canadien sur le Toronto par 10 à 3. Gordie Howe du Detroit a été le meilleur pointeur des séries de 1949 avec 8 buts et 3 assistances.

Des réguliers des quatre clubs inscrits dans les séries de cette année, tous ont de l'expérience dans les classiques à l'exception de Johnny McCormack du Toronto, de Steve Black du Detroit, de Calum MacKay et de Bert Hirschfeld du Canadien, et de Gus Kyle, Pennit Lund et Jackie McLeod ainsi que d'Al Stanley et Ed Siowinski des Rangers.

Les Dodgers vainqueurs

Les équipiers de Burt Shotton ont triomphé du St-Paul de Clay Hopper par 5 à 4, hier — Quatre coups de circuit — Autres parties

Vero Beach, Fla., 31. — Grâce à un coup de circuit obtenu par Carl Furillo, à la huitième manche, a permis aux Dodgers de Brooklyn de l'emporter sur les Saints de St-Paul, par le compte de 5 à 4, hier après-midi, alors que ces deux clubs en venaient aux prises dans une joute hors concours.

Au cours de la joute d'hier, quatre coups de circuit ont été frappés. Don Nicholas et George Moeller, porte-couleurs du club de l'Association Américaine, ont réussi à envoyer la balle par-dessus la clôture, tandis que Jackie Robinson imita Furillo en cognant aussi un coup de quatre buts.

Harry Taylor, lançant pour le St-Paul a limité ses anciens équipiers à deux coups sûrs en cinq manches et les Dodgers ont compté leurs points contre Lewis et Andromidas.

Clarence Podbielan, un ancien lanceur des Royals, a lancé sept manches et il a blanchi ses adversaires durant cinq manches.

A Vero Beach, Floride
Cincinnati, N. 00000020 — 4 8 0
Brooklyn, N. 0000221x — 5 7 0

Batteries: Taylor, Lewis (6), Andromidas (8) et Anderson; Podbielan, Ramsdell (8) et Campanella. Lanceur gagnant: Podbielan; lanceur perdant: Andromidas. Coups de circuit: Moller, Robinson, Nicholas et Furillo.

A St. Petersburg, Floride
Cincinnati, N. 00000020 — 2 8 2
New-York, A. 40223021x — 14 19 1

Batteries: Ruffensberger, Smith (6), Avera (8) et Cooper, Howell (6); Reynolds, Shea (6) et Berra. Niarhos (4). Lanceur gagnant: Reynolds; lanceur perdant: Ruffensberger.

A Clearwater, Floride
Cincinnati, N. 00000020 — 3 5 1
Philadelphia N. 10110331x — 10 12 1

Batteries: Weik, Davis (7) et Grasso, Evans (7); Heintzelman, Trinkle (7) et Semick, Silvestri (7). Lanceur gagnant: Heintzelman; lanceur perdant: Weik. Coups de circuit: Dente, Stewart, Gollat (2) et Nicholson.

A Bradenton, Floride
St-Louis, N. 00000000 — 0 5 0
Boston, N. 10000000x — 1 6 0

Batteries: Staley, Boyer (6) et Garagiola; Sain, Bickford (6) et Crandall. Lanceur gagnant: Sain; lanceur perdant: Staley.

A Phoenix, Arizona
Chicago, N. 10010000 — 5 10 2
New-York, N. 1205010x — 10 16 1

Batteries: Dubiel, Carlson (4), Holloman (6) et Owen; Koslo, Higbe (8) et Calderone. Lanceur gagnant: Koslo; lanceur perdant: Carlson. Coups de circuit: Terwilliger, Owen, Thompson et Harshman.

A El Paso, Texas
St-Louis, A. 20300000 — 7 8 2
Chicago, N. 9401010x — 16 16 2

Batteries: Herrera, Albrecht (2), Schacht (7) et Lollar, Hopkins (3); Pierce, Judson (6) et Masi, Salkeld (6). Lanceur gagnant: Pierce; lanceur perdant: Herrera. Coups de circuit: Lenhart, Philley, Majeski et Woods.

A Tucson, Arizona
P'burgh, N. 001020000000 — 3 9 1
C'land, A. 0000110100001 — 4 10 5

Batteries: Werle, Main (7), Lynch (13) et Fitzgerald, McCullough (7); Turner (8); Bearden, Gromek (7); Flores (9) et Murray; Hegon (13). Lanceur gagnant: Flores; lanceur perdant: Lynch. Coup de circuit: Thomas.

Employés de l'aqueduc à l'arena St-Laurent

C'est le 1er avril à 1h. 30 p.m. qu'aura lieu la grande réunion annuelle des employés de la division de l'aqueduc de Montréal.

A cette occasion, il y aura une partie de hockey sous le patronage de M. F. V. Dowd, directeur-adjoint des travaux publics.

Après la joute de hockey, il y aura une partie de ballon-balai. L'entrée est libre.

Pour renseignements, communiquer avec: J. Comtois, D.O. 8034, à l'Arena Saint-Laurent.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance sur la Vie

Saube Garde

MONTREAL

NARCISSE DUCHARME, Président

FLEURISTE

FLEURS

Bien choisies, bien présentées

House of Flowers

1528, rue de la Montagne

Près Sherbrooke

PLateau 4444

Le combat aura lieu le 17 tel que déjà annoncé ici

Le promoteur Raoul Godbout a réussi à conclure le match qui alignera Steve Belloise contre le Français, Laurent Dauthuille

Le promoteur montréalais Raoul Godbout, a réussi à supplanter l'International Boxing Club pour organiser le combat entre Steve Belloise et Laurent Dauthuille pour le 17 avril au Forum.

On avait révélé mercredi que ce combat était tombé à l'eau, mais au lieu de se décourager, le promoteur montréalais a continué de négocier avec Eddie Walker, gérant de l'aspirant au championnat poids moyen du monde. "Cette rencontre ne fut organisée que durant la nuit de mercredi à jeudi", a déclaré Raoul à son arrivée à Montréal.

On a laissé entendre que l'International Boxing Club, la plus saine organisation de boxe au monde, avait de nouveau tenté d'empêcher la réalisation d'un tel combat à Montréal. Cette organisation, étant apparemment jalouse du fait que Montréal enregistre d'importantes recettes, et est intéressée en les services de Dauthuille pour le Madison Square Garden et ce serait la raison pour laquelle elle aurait conseillé à Belloise de ne pas accepter le combat du 17 avril.

Ce n'est pas la première fois que l'International Boxing Club agit ainsi. Raoul Godbout, un promoteur agressif, a toutefois de nouveau réussi à le devancer, ce qui réjouira les fervents de la boxe de Montréal. Eddie Walker avait tout d'abord refusé l'offre de \$12,500 mais il l'a finalement acceptée. On se souvient que lors de la visite de Belloise à Montréal, ce dernier s'était déclaré satisfait de l'offre de \$12,500. Il avait même promis de venir se battre à Montréal.

Ce fut toutefois le contraire lors que Godbout rencontra Eddie Walker à New-York. Ce dernier ne voulait tout simplement pas entendre parler d'une telle rencontre mais il a vite changé d'idée. Il n'était pas sans réaliser que son protégé aurait beaucoup de difficulté à obtenir une telle garantie, même au Garden.

On a également révélé que Sai Belloise, frère de Steve, figurera au programme du 17. Sai est considéré comme un pugiliste d'avenir. Godbout n'a maintenant plus aucune inquiétude car Belloise et Walker ont signé le contrat en bonne et due forme.

CHASSE ET PECHE

L'assemblée annuelle de l'Association des clubs de chasse et de pêche de la Mauricie aura lieu demain au Château de Blois, aux Trois-Rivières.

Le président, Ernest Denoncourt, et le secrétaire, Philippe Biqué, invitent tous les membres à être présents. M. Benoit Bertrand, président de la Fédération des Associations de chasse et de pêche du Québec assistera à la réunion et y prononcera une allocution.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ASSURANCE

Horace Labrecque
et Fils Ltée
COURTIERS D'ASSURANCES

Nous invitons les communautés religieuses à se prévaloir de nos services particuliers

CH. 67A 204, Notre-Dame ouest
Tél. MARquette 2383-2384

COMPTABLE

LUCIEN VIAU
ET
ASSOCIES

CHAS. DESROCHES, C.A.
FERNAND RHEAULT, C.A.

159 O., rue Craig, MA. 1339
(EDIFICE DES TRAMWAYS)

AVOCATS

W. F. MERCIER
R.A. L.L.E.
AVOCAT

515, rue Cherrier

TEléphones:
Bureau: L.A. 4882 - Dom.: AT. 4261
Soir: Lundi et merc.: 7.30 à 9.30

DACTYLOGRAPHES

Réparations, location, ventes de dactylographes, machines à écrire, etc. Assortiment complet de papier carbone et rubans. Accessoires de bureau.

Canada Dactylographe Enr.
44 o., rue St-Jacques, Montréal
Tél. HA. 6968 R.T. Armand

Anatole Vanier, c.r., Guy Vanier, c.r.

VANIER & VANIER
AVOCATS

57 OUEST, RUE SAINT-JACQUES
Tél. HARBour 2841

BREVETS D'INVENTION

Le Manuel de l'Inventeur
et formule de preuve d'invention

écrit par
ALBERT FOURNIER
PROFESSEUR DE BREVETS D'INVENTION
934 5^{TE} CATHÉDRALE MONTREAL

Brevets d'Invention
MARQUES DE COMMERCE
DESSINS DE FABRIQUE
en tous pays

MARION & MARION
Raymond-A. Robic et Alfred Baetier
761 ouest, rue Ste-Catherine
MONTREAL

COMPTABLES

Chartre, Samson, Beauvais, Gauthier & Cie

PAUL GONTHIER, associé à titre particulier

Comptables agréés
Montréal, Québec, Rouyn, Rimouski

P.-A. GAGNON & CIE
Comptables agréés
Chartrés Accountants

R. GAGNON, C.A.

IMMEUBLE DES TRAMWAYS
159 OUEST, RUE CRAIG
Tél. HARBour 3990

Hurtubise & Richard
Comptables agréés

Gérard HURTUBISE, c.a.
Maurice RICHARD, c.a.
Georges-R. MARTIN, c.a.
Marcel BISEON, c.a.
MONTREAL

VIAU & ROBIN
Comptables agréés

LUCIEN-D. VIAU, C.A.
H.-LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES-R. CHADILLON, C.A.

4457, rue Wellington, VERDUN
Tél. YO. 0642

N. MARTINEAU & FILS
1019, RUE BLEUVE
(Entre Vitré et LaGauchetière) BE. 2319

Winsintainer & Fils
908, BOULEVARD ST-LAURENT
LES ENCADREURS
MANUFACTURIERS
LANC. 2264

Mouleurs, cadres — Miroirs
Réparations de cadres et miroirs

IMPRIMERIES GRAVEURS

Téléphone: *BELair 3361

L'IMPRIMERIE POPULAIRE Limitée

EDITRICE DU "DEVOIR"
ROBERT PERREAULT
434 est, Notre-Dame, Montréal

LAITERIE

CH. 6988 — 2599, HOLT, ROSEMONT

LAITERIE

Rosemont

Laiterie canadienne-française
A. PATENAUD, propriétaire

MEDECIN

Electricité médicale Rayons X

Dr Maxime Brisebois
L.G.M.C.

De la Faculté de Médecine de Paris
Maladies générales, endocrinologiques, urinaires, digestives, circulatoires.

FR. 5232 316, Sherbrooke est

REPARATIONS GENERALES

20 années d'expérience

McCarthy & Roy
Reg'd.
ENTREPRENEURS GENERAUX
PEINTURE ET DECORATION
REPARATIONS GENERALES

CA. 1333 5822, CLARK

On apporte quelques améliorations au bill des policiers

Les contrats collectifs devront être respectés — Les pompiers ont été exemptés du bill — Une loi "arbitraire et antisociale"

Concours oratoire intercollégial de l'A.C.J.C.

Encore une fois, l'A.C.J.C. a le vif plaisir de vous inviter à la grande finale du concours oratoire intercollégial.

La semaine passée, avaient lieu les premières éliminatoires du concours. Des 22 concurrents, en liste, 6 se méritèrent le droit de participer à la grande finale qui aura lieu, dimanche soir le 2 avril, à la salle du Gesù, à 8 h. 30.

Ce sont les collèges des Ursulines, Basile-Moreau, André-Grasset, Sainte-Marie, l'externat classique St-Jean-Eudes et le séminaire de Ste-Thérèse, représentés respectivement par: Mlle Renée Larochelle, Renée Caron, et MM. Jean Martucci, Maurice Lagacé, Robert Mignault et Jacques Grand-Maison.

Il faut entendre ces jeunes orateurs nos Papineaus, nos Bourrassas, de demain, exposer un sujet brûlant d'actualité: "Nouvelles responsabilités sociales des élites".

Responsabilités: tous et chacun de nous a ses responsabilités. Les premiers chefs en ont plus, car ils dirigent les autres, les invitent et les poussent à prendre telle ou telle responsabilité.

Nouvelles: avec l'évolution du monde, les mœurs changent, les responsabilités tout en changeant sur les mêmes principes de base, changent dans leur application.

Des élites: il y a "élite", et dans cette élite, il y a les "élites". Elles sont innombrables: l'élite intellectuelle, l'élite ouvrière, l'élite professionnelle, etc.

M. Jean Bruchési, sous-secrétaire de la province, présidera le jury qui sera composé de Mme Pierre-F. Gracq, MM. Damien Jasmin, René Lévesque et Fernand Boisseau.

Comme partie artistique au programme, le Quatuor "Tambour Battant" avec les chansons du folklore.

Le vainqueur de ce grand concours recevra un prix de \$50.00, le second \$30.00 et le troisième \$20.00. Cependant, tous les concurrents se verront récompensés. De plus, le premier sera invité à prononcer un discours, lors de la fête de la jeunesse: Fête de Dollard, en mai prochain.

Café-Thé
Confiture

ADOPTER LES PRODUITS
DESY
RÉCONNUS LES MEILLEURS
J.A. DESY L^e
MONTRÉAL

EST-IL VRAIMENT
MAUVAIS DE
FUMER ?

L'usage de la cigarette se répand de plus en plus... et pourtant que savons-nous des effets du tabac sur notre état de santé? Les cigarettes affectent-elles l'estomac et la digestion? Peuvent-elles amener la formation d'ulcères? Quels sont les effets du tabac sur le cœur? L'habitude de fumer peut-elle écourter la vie... causer le cancer? Dans son numéro d'avril, SELECTION vous transmet les dernières découvertes et les dernières statistiques sur les effets du tabac. Renseignez-vous... et jugez vous-mêmes!

En tout, une trentaine d'articles d'un intérêt universel, condensés pour vous épargner du temps.
Achetez le numéro d'avril
Sélection
du Reader's Digest
216 pages 25¢

verres optiques
lunettes
examen
de la vue
Dupuis Frères
JEWELLERS MONTRÉAL
PLATEAU 5151
LOCAL 338

Québec, 31. (D.N.C.) — Le Conseil législatif a apporté, hier, deux amendements importants au projet de loi qui oblige les policiers et les pompiers à n'appartenir qu'à des unions locales, sans affiliation à une fédération d'unions, quelle qu'elle soit.

Le premier soustrait les pompiers à l'application de la loi. L'autre stipule que les conventions collectives régissant les policiers resteront en vigueur pendant toute la durée du terme pour lequel elles ont été signées, en ce qui concerne "les salaires et les autres conditions de travail". Seuls les salaires étaient protégés dans le texte original. Le bill a été voté, en 2e et 3e lectures, après une longue discussion, au cours de laquelle deux conseillers législatifs libéraux MM. Hector Laferté et Pamphile Du Tremblay ont différé d'opinion pour la seconde fois de la session.

En exposant l'économie de ce bill, M. Edouard Asselin a déclaré entre autres choses:

"Depuis quelques années, plusieurs municipalités demandent à la Législature que les unions de policiers soient restreintes aux corps de police qui sont à l'emploi d'une même municipalité. Je crois que c'est aussi le vœu du public. Il y a d'excellentes raisons à cela. Les hommes de police ne sont pas des employés ordinaires. Ils sont, à titre d'officiers de la sécurité publique, investis de pouvoirs considérables et il ne faut pas qu'ils soient assujettis à des influences incompatibles avec l'exercice de leurs importantes fonctions. S'il arrivait, par exemple, qu'une association de policiers tende à favoriser un parti politique au détriment d'un autre, les policiers se trouveraient forcés de choisir entre le devoir de protéger les citoyens, et, en cas d'élection, de surveiller le scrutin, et leur loyauté envers ce parti. On voit d'ici les conséquences. Il faut donc que les policiers bénéficient d'une indépendance parfaite."

Opinions contraires

M. Hector Laferté a fait observer que les amendements corrigent un peu le projet de loi. "Mais cela ne m'empêche pas de penser, a-t-il ajouté, que cette loi me paraît injuste, antidémocratique et antisociale."

M. Pamphile Du Tremblay se

lève aussitôt après, et déclare:

"Je regrette de dire que le différend d'opinion avec le leader de l'opposition. Nous comptons sur les gardiens de la paix pour protéger nos vies, nos propriétés, et j'estime qu'il ne faut tolérer aucune influence susceptible de les détourner de l'exercice de leurs devoirs. Je crois qu'il n'est pas bon que ces messieurs appartiennent à des corps de police régis par des étrangers."

M. Elysée Thériault exprime l'opinion, qu'il s'agit d'une mesure arbitraire, qui nie le droit d'association à une classe importante de la société.

M. Thériault lit des extraits d'une lettre du R. P. Trudel, O.P., aumônier de la Fraternité canadienne des policiers, qui cite des témoignages de deux archevêques (NN. SS. Charbonneau et Vachon) et du délégué apostolique en faveur de cette association de policiers.

M. Olier Renaud répond qu'on

semble se méprendre sur la signification de ce bill. Le droit d'association des policiers ne leur est

aucunement enlevé, dit-il. Le projet de loi stipule simplement qu'en ce qui concerne les salaires et les conditions de travail, ils devront transiger uniquement avec la municipalité qui les emploie.

M. Frank L. Connors déclare ensuite, que le drapeau fleurdélié, qui vient d'être remis à tous les conseillers, devrait être mis en berne, parce qu'on "dévoile" les citoyens de leurs droits avec ce projet de loi.

Tout employé a le droit d'appartenir à une union pour sa protection, dit-il. Comment peut-on croire que des unions de 15 ou 20 personnes pourront défendre leur cause devant une municipalité? Cela peut se comprendre pour les policiers de la ville de Montréal, mais non de ceux des petites villes de la province.

M. Asselin précise que le but du projet est uniquement d'empêcher que les policiers d'une municipalité de l'extérieur dictent leurs volontés à une autre en ce qui concerne les salaires et les conditions de travail des policiers de cette dernière. Le leader du gouvernement se plaint à souligner la loyauté des policiers, dans la province; ces derniers, dit-il, méritent la gratitude et la considération de tous les citoyens. Aussi, est-il important d'empêcher que les policiers ne soient placés dans une situation où ils auront à choisir

entre la loyauté due à la municipalité qui les emploie et une association étrangère à la municipalité.

Le bill est alors voté en deuxième et en troisième lectures sur division.

Le français en Belgique

"Nous pouvons d'autant mieux nous entendre qu'en Belgique aussi il existe, comme au Canada, un problème des langues", disait dimanche dernier le Dr Marc Erlant, professeur invité de l'Institut de médecine et de chirurgie expérimentales de l'Université de Montréal, lors de l'1,040e émission de Bon parler français à CKAC.

"Au cours de son histoire, la Belgique, les provinces belges comme on disait jadis, a été longtemps asservie; elle a connu successivement les dominations espagnole, autrichienne, française et hollandaise pour enfin conquérir son indépendance en 1830. Cette libération a réuni en un même pays deux races qui ont chacune leur langue,

leur culture, leurs coutumes, mais aussi un même attachement pour leur patrie commune."

"La partie nord du pays, les Flandres, la Campine parle le flamand qui est une langue d'origine germanique tandis que la partie sud qui comprend les centres industriels du Hainaut et du pays de Liège, les Ardennes parlent le français ou le wallon qui est en réalité un patois français, un très vieux patois dont les origines se perdent dans la nuit des temps. A Bruxelles enfin qui est la capitale du pays, la majorité de la population parle le français et c'est en français que se sont exprimés la plupart de nos grands écrivains, de nos grands poètes."

"Pendant de longues années, le français était la langue officielle du pays et les Flamands ont pu se croire brimés. Leurs plaintes, il faut le reconnaître, étaient souvent justifiées. Mais les temps ont bien

changé. Peu avant la guerre, une série de lois sanctionnées par les chambres ont donné satisfaction aux revendications flamandes. Officiellement, seule Bruxelles est devenue bilingue, tandis que les Flandres obtiennent l'unilinguisme flamand qu'elles avaient exigé."

"La situation s'est renversée et à présent ce sont les Belges d'expression française qui se sentent à leur tour lésés. Sans abandonner le loyalisme qui les lie à une même patrie, les Wallons n'entendent pas se laisser considérer comme une minorité, des voix éminentes se sont élevées et récemment, les académiciens de langue française, dans une lettre admirable de dignité, ont attiré l'attention du pays sur le danger de cette situation."

"Il ne faudrait cependant pas croire que les Flamands tournent délibérément le dos à la culture française. A présent, que certai-

nes aspirations légitimes ont été satisfaites, on constate que, même en Flandre, cette culture reprend ses droits."

"Pas plus en Belgique que chez vous, on ne peut étouffer la culture française pas plus qu'on ne peut détruire les grands trésors spirituels de l'humanité."

Race implantée à Hong-Kong

Une société commerciale de Hong-Kong avait formulé son intention d'introduire une lignée canadienne de pure race dans sa basse-cour. On lui a expédié dernièrement de Vancouver, par la voie des airs, 300 oeufs fécondés. La société a demandé d'effectuer un deuxième envoi au début de février.

OUVERTS DE 9 h. 30 à 5 h. 30 SAMEDI COMPRIS — OUVERTS JUSQU'À 9 h. CE SOIR — Plateau 5151

Faites vos achats de Pâques chez Dupuis

Suggestions avantageuses pour hommes...

Plusieurs articles pour "son cadeau" de Pâques!

PALETOTS
DE PRINTEMPS

Achetez le vôtre pour Pâques...
à ce prix DUPUIS

55.00

15% COMPTANT
SOLDE PAR MENSUALITES
SUPPLEMENT EQUITABLE

Ils sont nouveaux et d'un chic incontestable. La haute qualité des tissus de gabardine en fait un achat recommandable... vous aimez les nouvelles teintes en vogue pour le printemps. Modèle droit élégant, préféré de la plupart des hommes pour toutes les tailles de 35 à 46.

DUPUIS —
rez-de-chaussée,
Ste-Catherine

CHEMISES BLANCHES POUR PAQUES

CHEZ DUPUIS
chacune 3.50
3 pour 10.00

UN CADEAU CERTAIN DE PLAIRE... Belles chemises blanches en broadcloth mercerisé soyeux, rétréci au procédé RIGMEL pour plus de durée. Coupe ample et parfaite, confection soignée par un manufacturier de renom. Longueur de manches 32 à 35. Encolures 13 1/2 à 17. Choix de collet Windsor ou empesté à même.

ROBES DE CHAMBRE
ACHAT SPECIAL... BAS PRIX SPECIAL

DONNEZ "LUI" cette belle robe de chambre en flanelle tout laine, venant par un manufacturier connu. Modèle confortable, de coupe ample et de confection solide à collet châle, avec trois grandes poches et ceinturon. Tailles petites, moyennes et grandes.

Prix ord. 16.95

SPECIAL
DUPUIS 12.95

Pour le dimanche
de Pâques...

CHAPEAUX

NOUVEAUX EN FEUTRE DUVET

modèles portés à New-York, Hollywood... Montréal!

TEINTES PRINTANIERES
GRIS granit, héron, nebular,
caribou, ardoise et noisette
BRESIL minuit, serf ainsi que noir.

BRUN foncé, moyen, pâle, noyer,
cacao, Durban, poussières de
feuilles, pacane, Hazel, bruyère
sycamore, quail, aspen, finch.

● BORSALINO 18.00
● ROYAL STETSON 10.00
● ROYAL NASSAU
DE LUXE 8.50
● NASSAU 6.50
● IMPERIAL 7.50
● VIMY 5.00

DUPUIS — rez-de-chaussée, Ste-Catherine

OUVERTS
jusqu'à
9 h.
CE SOIR



La jeunesse s'habille à bon compte chez Dupuis

PALETOTS

Trench Hollywood
pour le printemps

pour garçons
de 6 à 12 ans

Drap "cover" tout laine, bleu, brun, bleu Teal, devant droit, collet militaire, doublure durable. 12.95

pour garçons
de 10 à 18 ans

Drap "cover" ou gabardine tout laine en brun, bleu, beige, gris ou bleu foncé. Modèle TRENCH HOLLYWOOD, devant croisé, pattes aux épaules, ceinture amovible, doublure résistante. 13.95

Pour jeunes gens
de 15 à 20 ans

Gabardine de rayonne dans une riche nuance de gris seulement. Modèle TRENCH HOLLYWOOD, devant croisé, pattes aux épaules, ceinture amovible. 24.00

DUPUIS — rez-de-chaussée, De Montigny

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président A. J. DUGAL, vice-président

COMPLETS PRINTANIERES

COMPLETS 3 PIECES

pour bambins de 6 à 12 ans

Tweed fantaisie tout laine dans les nouvelles teintes de brun, bleu, ou gris-bleu. Veston croisé avec une culotte droite et une culotte d'équitation (breeches). 14.95

COMPLETS 2 PANTALONS

pour garçons de 10 à 16 ans

Tweed fantaisie avec rayures tout laine. Tons de brun, beige, gris ou bleu. Veston croisé "lounge" à 1 bouton... pantalon à plis, fermeture éclair, bords relevés. 18.95

COMPLETS 1 PANTALON

pour jeunes gens de 15 à 20 ans

Worsted ou gabardine tout laine. Textures nouvelles à rayures sur fond bleu, gris-bleu, gris ou brun. Veston croisé "lounge" à un bouton... pantalon à plis, fermeture éclair. 35.50

DUPUIS — rez-de-chaussée, De Montigny

